

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **34 (1925)**

Heft 11

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 11
BASEL, 12. März 1925

Nº 11
BALE, 12 mars 1925

INSERTATE: Die einseitige Nonpareilzeile oder deren Raum 45 Cts. Reklamen fr. 1.50 per Zeile. Bei Wiederholung entsprechender Rabatt.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jährl. fr. 12.—, halbj. fr. 7.—, vierteljährlich fr. 4.—, monatlich fr. 1.50. Zuschlag für Postabonnemente 20 Cts. AUSLAND: jährlich fr. 15.—, halbj. fr. 8.50, vierteljährlich fr. 5.—, monatlich fr. 1.80. Für Adressänderungen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

**Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotellier-Vereins**



**Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôteliers**

Erscheint jed. Donnerstags

Vierunddreissigster Jahrgang
Trente-quatrième année

Paraît tous les jeudis

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts., réclames fr. 1.50 par ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.

ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Abonnements par la poste en Suisse 20 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER, 1 an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. 50; 3 mois, 5 fr.; 1 mois, 1 fr. 80. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-
Konto No. V, 85.

Redaktion und Expedition: Aeschengraben No. 35, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TÉLÉPHONE
Salon No. 11.32

Rédaction et Administration: Aeschengraben No. 35, Bâle.
Druck der Graphischen Anstalt Otto Walter, A.-G., Olten.

Compte de chèques
postaux No. V, 85.

Siehe Warnungstafel!

Mitglieder-Bewegung Mouvement des membres

Neuanmeldungen. Demandes d'admission.	Betten
Hr. P. Derron-Schmid, Hotel Victoria, Adelsboden	40
Hr. Jacob Juda, Pension Acla, Davos-Dorf	25
Hr. Dr. H. Vogel-Eysers, Sanatorium Solana, Davos-Dorf	50
M. Al. Lugon-Moulin, Grand Hôtel Eden, Giffroz-Finhaut	70

Vereinsnachrichten

Fachschule in Cour-Lausanne.

Die Fachschulkommission tagte Freitag, den 27. Februar, unter Vorsitz ihres Präsidenten, Hr. Ch. Fr. Bullicaz, im Fachschulgebäude in Cour-Lausanne. Sie nahm mit Befriedigung Kenntnis vom günstigen Rechnungsabschluss des Geschäftsjahres 1924 sowie von der starken Vermehrung der Schülerzahl und beschloss angesichts dieser günstigen Entwicklung, den Pensionspreis für Schüler schweizer, Nationalität und Söhne von Mitgliedern des S.H.V. zu reduzieren.

Ferner wurde der „Waldorf-Astoria-Preis“ dem Schüler Herbert Burkard, Sohn unseres Vereinsmitgliedes Herrn H. Burkard-Spilmann, Direktor des Hotel du Lac in Luzern, zuerkannt, der im Vorbereitungskurs und im anschließenden Kochkurs die besten Durchschnittsnoten erzielte. Dieser Preis besteht bekanntlich in einem Jahr Praxis im Waldorf-Astoria-Hotel, New York, oder in einem andern Hotel des Konzerns, mit einem genügenden Gehalt zur Bestreitung der Ausgaben, nebst den Kosten für die Reise von der Schweiz nach New York und zurück.

Nach Beendigung der Sitzung erfolgte am Nachmittag des 27. Februar das Schlussessen des letzten Kochkurses im Beisein der amtlichen Experten. Die Resultate der Prüfung, welche 10 Schüler mit Erfolg bestanden, waren nach jeder Richtung hin zufriedenstellend.

Holland Express Co., Haag (Holland).

Auf Anfragen über dieses neugegründete Unternehmen, das unlängst auch an eine Reihe Schweizer Hotels herantrat, diene zur Antwort, dass unsere bereits eingeholt Informationen für die Firma nicht günstig lauten und zu grösser Vorsicht bei Anknüpfung allfälliger Geschäftsbeziehungen gemahnen.

Hotels, denen Offertschreiben der Holland Express Co. zugegangen, wollen sich für nähere Auskunftserteilung gefl. ans Zentralbureau in Basel wenden.

Reisebureau Alpina, Stockholm.

Da zurzeit zwischen der Schweiz, Verkehrszentrale und dem oben genannten Reisebureau Verhandlungen schweben, welche der Abklärung über die Stellung und die Tätigkeitsgebiete desselben dienen sollen, empfehlen wir unsern verehrlichen Mitgliedern vorläufig Zurückhaltung betreffend finanzielle Beteiligung.

Aktionskomitee der vereinigten Interessenten an der schweiz. Strassen- verkehrsgesetzgebung.

Der Direktionausschuss, in dem u. a. mit der Verkehrszentrale auch unser Verein vertreten ist, behandelte in der Sitzung vom 9. März in Bern die Traktanden: Eidgen. Automobilgesetz (Stellungnahme zum Ergebnis der neuen Beratungen der nationalrätlichen Kommission und div.), Benzinöl, Bündner Automobilgesetzinitiative, Revision der internat. Automobilkonvention von 1909, Propaganda

im Ausland gegen die Angriffe auf die Schweiz punkto Automobilverkehr, Sicherung der Bahnübergänge, Strassenverkehrsregeln usw. Die Materien erheischen zum grossen Teil unser volles und beständiges Interesse.

Automobilgesetzgebung.

In Nr. 9 vom 26. Februar erfolgte hier ein kurzer Hinweis auf die Eingabe des Aktionskomitees der vereinigten Interessenten an der schweizer. Strassenverkehrsgesetzgebung vom Mitte Februar an den Bundesrat, in der ersucht wird, die weitere Behandlung des zurzeit vor den Räten liegenden eidgen. Automobilgesetzes zu sistieren, bezw. nicht auf die Traktandenliste der Märzsession des Nationalrates zu nehmen. Nimmend sind wir in der Lage, die Eingabe nachstehend in extenso wiederzugeben. Wir empfehlen sie der Beachtung nicht nur unserer Mitgliedschaft, sondern der gesamtschweizerischen Hotellerie, deren Interessen mit der Angelegenheit engst verknüpft sind:

An den
hohen Bundesrat der Schweizerischen Eidgenossenschaft
Bern.

Hochgeehrter Herr Bundespräsident!
Hochgeehrte Herren Bundesräte!

I. Automobilgesetz.

Das unterzeichnete „Aktionskomitee der vereinigten Interessenten an der schweizerischen Strassenverkehrsgesetzgebung“ gestattet sich, dem hohen Bundesrat höflichst die Wünschbarkeit darzulegen, die weitere Behandlung des im Wurfe liegenden eidgenössischen Automobilgesetzes vorerst zu sistieren, bezw. nicht in die Traktandenliste der Märzsession des Nationalrates aufzunehmen.

Zu dieser Auffassung werden wir durch nachfolgende Überlegungen veranlasst, die uns in unserem aufrichtigen Besprechen nach Vereinheitlichung der Automobilgesetzgebung für das Gebiet der ganzen Schweiz von massgebender Bedeutung erscheinen.

1. Wir wenden uns dabei vorweg gegen den Einwand, dass nach der Verwerfung des bündnerischen Automobilgesetzes nunmehr möglichst schnell die bundesgesetzliche Grundlage für die Öffnung der dortigen Strassen geschaffen werden müsse. Es wird allerdings verschiedentlich die Auffassung vertreten, der Verfassungsartikel gebe heute schon dem Bundesrat die Kompetenz, die für den Durchgangsverkehr unentbehrlichen Strassen für den Motorfahrzeugverkehr zu erschliessen. Wir verzichten darauf, zu dieser Frage Stellung zu nehmen, glauben aber, dass ein weitreichendes Bundesgesetz vom Bündnervolke heute abgelehnt würde, während zu hoffen ist, dass ein kanonales Gesetz ungefähr im allen Umfange, das allem Anschein nach durch eine Volksinitiative wieder aufgenommen werden soll, die Volksabstimmung eher überdauern könnte.

2. Am 19. Dezember 1924 hat der Nationalrat bei der Beratung des Automobilgesetzes den Abschnitt über Haftpflicht und Versicherung an die Kommission zurückgewiesen, um womöglich eine Einigung der verschiedenen sich geltendmachenden Richtungen herbeizuführen. In juristischen und Interessentenkreisen ist man eifrig daran, eine den praktischen Bedürfnissen des neuzeitlichen Verkehrs entsprechende und gerechte Formulierung zu finden. In dieser Frage liegt eine pièce de résistance; sie bildet ein Problem, das im Interesse der Annahme des Gesetzes und eines wahrhaften Rechtsempfindens nur aus einer sachlich wohlfundierten Überzeugung weitester am Strassenverkehr beteiligter Kreise heraus seine Lösung finden sollte. Dazu bedarf es, wie uns hervorragende Juristen versichern, selbst in juristischen und richterlichen, wie viel mehr noch in den grossen Kreisen der Strassenbenützer und -Anstösser einer intensiven Aufklärung, die sich wieder zu stützen hat auf die genaue Arbeit und die wohlabgewogenen Thesen bewährter Kenner des Haftpflicht-

rechtes, Gerade auf diesem Gebiete erscheint noch wesentliche Pionierarbeit möglich und wünschenswert.

3. Neben der noch mangelnden Abklärung über die Automobilhaftpflicht ist man auch über die Tragweite der im Gesetz vorgesehenen Versicherungspflicht noch nicht im Klaren. Von den Versicherungsgesellschaften liegen noch keine verbindlichen Erklärungen darüber vor, wie sich die Höhe der Versicherungsprämien bei den verschiedenen Graden der Haftpflicht stellen werde. Der hohe Bundesrat würde den Gesetzesskizzen ihre Absichten erleichtern und die Annahme der endgültig bereinigten Vorlage wesentlich fördern, wenn er sich in dieser Hinsicht vor der weiten Beratung alle Garantien mit Bezug auf die Prämienstände geben lassen würde. Es ist in unseren Kreisen allerdings auch an eine gewisse Selbsthilfe auf nationaler oder internationaler Basis gedacht worden, wie auch an die Erweiterung des Versicherungsartikels in der Bundesverfassung im Sinne einer Ausdehnung der Funktionen der Unfallversicherungsanstalt auf die fakultative Automobilhaftpflichtversicherung.

Die Prämienfrage ist eben wirtschaftlich durchaus nicht von untergeordneter Bedeutung, wenn man bedenkt, dass allein ca. 2 Milliarden Franken Kapital nur aus Haftpflicht versichert sind.

4. Gefährlich muss es auch für die Schweiz als Binnenstaat und Drehscheibe des kontinentalen Verkehrs erscheinen, die Ausländerversicherung durchzuführen, ohne sich in Uebereinstimmung wenigstens mit unseren Nachbarnstaaten zu wissen. Wenn auch die Belastung im einzelnen Falle vielleicht erträglich erscheinen könnte, wird eine solche einseitige Massnahme doch von der ausländischen Konkurrenz unserer Fremdenindustrie als Chikane propagandistisch ausgelegt und vom reisenden Publikum als solche empfunden. Nur zu leicht folgt man den Lockungen aus andern Touristengebieten, die im allgemeinen keine so einschränkenden Bestimmungen haben. Es sollte angestrebt werden, in der revidierten internationalen Konvention in dieser Hinsicht einheitliche Bestimmungen aufzustellen oder doch anzubahnen.

5. Im Herbst 1924 hat die Subkommission der Delegierten der Staaten, die an der internationalen Konvention über den Automobilverkehr von 1909 beteiligt sind, die Revision derselben vorberaten und in erster Lesung eine neue Vereinbarung zur Vereinheitlichung des internationalen Verkehrs und zur Vereinfachung der Grenzformalitäten vorgebracht. Die Subkommission tritt im März wieder zusammen. Die Anträge sollen der Volldelegiertenversammlung unterbreitet werden, die im Mai zur endgültigen Beratung über die Konvention zusammenkommt. Ihre Ergebnisse werden in hohem Masse die Verhandlungen mit Bezug auf unsere eigene Automobilgesetzgebung erleichtern können.

6. Wir dürfen auch ohne Uebertreibung sagen, dass seit der ersten Vorlage des Bundesrates sich eine solche Wandlung im Motorfahrzeug- und Fahrradverkehr in seiner ganzen Komplexität vollzogen hat, dass der damalige Entwurf geradezu als durch die Verhältnisse überholt bezeichnet werden darf. Die auch in der Schweiz andauernd stark steigende Zahl der Fahrzeuge, — wir brauchen uns dabei nicht auf die Millionenfiguren in den U. S. A., Kanada und anderwärts zu beziehen, — ihre zunehmende Bedeutung als Faktor unseres Wirtschaftslebens, die Betriebssicherheit und Oekonomie der neuen Verkehrsmaschinen, die Umwälzung im Bau und Unterhalt der Strassen, die daraus resultierenden finanziellen Aufgaben, die veränderte Einstellung zum Güter- und Reiseverkehr und zahlreiche andere Momente lassen das gesetzgeberische Problem in neuem Lichte erscheinen und rufen einer neuerlichen ernsthaften Prüfung desselben in seiner ganzen Viel-

seitigkeit. Das Gesetz über den Automobil- und Fahrradverkehr ist aus der alleinigen Interessensphäre des Justiz- und Polizeidepartementes herausgewachsen und greift in wichtigen Punkten in Gebiete hinüber, die den Departementen der Finanzen, der Volkswirtschaft und des Innern (Strassenbauwesen) eigen sind. Aus diesem Grunde gestalten wir uns auch, diese Eingabe an den Gesamtbundesrat zu richten und den Herren Vorstehern der einzelnen Departemente in Abschrift zu überreichen.

II. Antipropaganda des Auslandes.

In diesem Zusammenhange gestalten wir uns, den hohen Bundesrat auf die im Auslande sich beläufige Antipropaganda zum Schaden unserer schweizerischen Fremdenindustrie hinzuweisen, die sich nicht zuletzt, und zum Teil unter Berufung auf die Verhandlungen über das eidg. Automobilgesetz, auf die behauptete Antipathie der Schweiz gegenüber dem Automobilverkehr stützt. Es ist hier ernsthafte Gefahr im Verzuge und wir richten den eindringlichen Appell an den hohen Bundesrat, unsere diplomatischen Vertreter im Auslande mit der Unterstützung der Abwehrmassnahmen unserer einheimischen Interessentenverbände zu betrauen.

III. Internationale Convention 1909.

1. Es würde gewiss der Sache sehr nützlich sein, durch Besprechung mit den Interessentenverbänden festzustellen, was in der Praxis des internationalen Strassenverkehrs sich als wünschenswert erweist und dem heutigen Stand der Verkehrsentwicklung entspricht. Wir gestatten uns daher die ergebene Anregung, es möchte uns Gelegenheit gegeben werden, uns mit Ihren Delegierten über unsere Postulate für eine internationale Regelung auf dem Boden der Convention von 1909 auszusprechen.

2. Ferner beantragen wir Ihnen höflichst, es dem Vertreter des Bundesrates an der internationalen Konferenz ein im Automobilwesen und im Strassenverkehr versierter Fachexperte beizugeben, ohnedem Vertreter des Bundesrates die hohe Befähigung für seine Funktion als Delegierter irgendwie abzusprechen zu wollen. Es entspricht dies auch der anderwärts gebräuchlichen Praxis, besonders auf einem Gebiete, das grosse praktische Erfahrung über das Mögliche und Wünschenswerte voraussetzt. Wir sind gerne bereit, Ihnen bezügliche Vorschläge zu unterbreiten.

Zum Schlusse legen wir Wert darauf, zu wiederholen, dass unsere Bestrebungen von allem Anfang an nicht gegen das Gesetz gerichtet sind, sondern dass wir vom aufrichtigen Wunsche beseelt sind, einheitliche Vorschriften für das Gebiet der ganzen Schweiz herbeizuführen im Interesse des schweizerischen Motorfahrzeugverkehrs, das eng mit unserer Volkswirtschaft verbunden ist, also auch im Interesse des internationalen Reiseverkehrs und unserer Fremdenindustrie im weitesten Sinne. Unser Verschiebungsantrag soll nicht eine Verschleppung bedeuten, sondern eine bessere Abklärung und einen den veränderten Verhältnissen entsprechenden Ausbau des Gesetzes ermöglichen, bevor die wichtigsten Bestimmungen in den Räten endgültig formuliert werden.

Je ein Exemplar dieser Eingabe überreichen wir dem Herrn Präsidenten des Nationalrates, den Herren Präsidenten und Berichterstattern der national- und ständerätlichen Kommission für das Automobilgesetz, sowie den betreffenden Kommissionsmitgliedern mit dem ergebenen Ersuchen um gefl. Berücksichtigung unserer Anregungen.

Wir bitten Sie, hochgeehrter Herr Bundespräsident, hochgeehrte Herren Bundesräte, unsere Postulate in freundliche Erwägung zu ziehen und versichern Sie unserer vollkommenen Hochachtung

Aktionskomitee der vereinigten Interessenten an der schweizerischen Strassenverkehrsgesetzgebung.

Ausserordentliche Generalversammlung des Kantonalbankenverbandes:

Die volkswirtschaftliche und politische Öffentlichkeit, und in ihr vor allem das auf Bau- und Betriebskredit angewiesene Geschäftsleben, sind nicht uninteressiert an der Art und Weise, wie die Gross-, die Mittel- und Kleinbanken und die kantonalen Bankinstitute ihr „Vereinsleben“ unter- und event. gegeneinander ordnen. Fragen dieses Gebietes waren denn auch zur Hauptsache die Traktanden der Tagung des K. B. V., die letzten Samstag im „Schweizerhof“ in Olten unter dem gewandten Vorsitz von Hrn. Sängler-Basel während mehreren Stunden eifrig ihre Verhandlungsarbeit erledigte. Zur einlässlichen Besprechung kam die Revision des 1907er Konkordates, das auf Grund wohlwogener Vorarbeiten sowie der Ergebnisse der Diskussion durch eine siebengliedrige Spezialkommission eine formell und inhaltlich neue, der Entwicklung angepasste Fassung erhalten soll. Die verlangte Erhöhung der Mitgliederzahl des Komitees und ein rascherer Wechsel in den Wahlen der nicht ständigen Vertretungen werden den Wünschen nach allgemeiner Teilnahme an den bedeutungsvollen Arbeiten der Leitung aus dem ganzen Kreis der Kantonalbanken und aus den verschiedenen Landesstellen entgegenkommen können. Etwas vermehrte Generalversammlungen neben den vielfachen Zirkularberichten, ergänzt durch freie, aber periodisch fixierte Zusammenkünfte der Direktoren in den verschiedenen Gebieten zu Besprechungen und Geschäftsabschlüssen werden die innere Zusammenarbeit fördern, — regere Propaganda durch aufklärende Broschüren und Zeitungsartikel über Bedeutung und Tätigkeit, Notwendigkeit und Leistungen dieser staatlichen Institute für den einzelnen Kanton und für die Schweiz deutlicher erkennbar machen und das gegenseitige Rechte- und Pflichtenverhältnis zwischen Kantonalbanken und Bürgerschaft und speziell dem kreditstehenden Publikum nach allen Beziehungen sicherlich günstig beeinflussen. Auch dem Ausland wird der Verband nach Organisation und Befähigung besser bekannt gemacht werden müssen als es bisher notwendig erschien. Das in den Kantonalbanken investierte Kapital und ihre Jahresumsätze rechtfertigen es vollauf. — Dies ein Teil der Gedanken, die in der Diskussion ausgesprochen wurden, neben anderen, die hier im Detail nicht wiedergegeben werden können, die aber in erfreulicher Weise das grosse und gemeinsame Verantwortlichkeitsgefühl sämtlicher Teilnehmer speziell in der Frage einer wirtschaftlich gesunden, vernünftigen und gerechten Zinsfusspolitik bekundeten.

Einfässlicher Erörterung riefen nach einem trefflich einführenden Referat von Bankdirektor Moor-Basel die schwebenden Unterhandlungen mit dem Kartell der Grossbanken über die Revision und Erneuerung der Anleihekonsolidation, der unter „Verschiedenes“ noch orientierende Aussäuerungen und Wegleitungen in diversen Punkten folgten. Das hernach vorzüglich servierte Mittagmahl und die paar Stunden kollegialischen Zusammenseins und Gedankenaustausches, die aber mit Fachlichem nach der Art dieser Leute reichlich durchsetzt waren, waren wirklich wohl verdient. A. K.

Ausländische Konkurrenz.

(S. V. Z.) Die Reichszentrale für Deutsche Verkehrswerbung hebt in Nr. 7 ihrer Verkehrsblätter unter dem Titel: „Das Auslandsreisefieber der Deutschen“ die hohe Besucherzahl von St. Moritz seitens der Deutschen gegen Ende Dezember hervor. Der mangelhafte Schneeeffekt in Deutschland um die Weihnachtszeit könne nur sehr bedingt als Entschuldigungsgrund gelten, auch könnten die hohen Preise in den deutschen Kurorten keinesfalls in Betracht gezogen werden. Es wird im fernern erwähnt, dass in einigen grossen Hotels in St. Moritz die Engländer sich höchst reserviert den Deutschen gegenüber verhalten, und es sei sogar in einigen Hotels Brauch, absichtlich die Namen der deutschen Gäste nicht bekannt zu geben. Gestützt auf diese Erwägungen wirft die Reichszentrale für deutsche Verkehrswerbung die Frage auf, warum unter solchen Umständen Deutsche ins Ausland stürmen, während die Kurorte des eigenen Landes wirtschaftlich auf das Schwerste zu kämpfen haben.

Zu dieser Notiz darf vor allem festgesetzt werden, dass, wenn es vorgekommen ist, dass in gewissen Hotels die Namen der deutschen Gäste nicht in die Fremdenlisten aufgenommen wurden, dies in den meisten Fällen auf Wunsch der betreffenden Gäste selbst ge-

Behörden und Verwaltungsorgane der S. H. T. G.

Nachdem wir in der vorletzten Nummer hier über den Verlauf, die Beschlüsse und die Wahlhandlungen der Generalversammlung der S. H. T. G. vom 23. Februar 1925 in Zürich Bericht erstallten, geben wir nachstehend auf vielfach geäusserten Wunsch ein Verzeichnis der Behörden und Verwaltungsorgane dieser Hilfsinstitution für das Gastgewerbe. Die genaue Orientierung über deren Zusammensetzung dürfte auch für unsere Mitgliedschaft von Interesse und Nutzen sein.

Die Bestimmung der Amsdauer der Verwaltungsratsmitglieder ist erfolgt durch Losziehung gemäss Art. 20, Abs. 2 der Statuten der S. H. T. G., der folgendermassen lautet: „Die erste Amsdauer beträgt drei Jahre. Nach drei Jahren sind Neuwahlen so vorzunehmen, dass der Verwaltungsrat von diesem Zeitpunkt ab in regelmässiger, durch das Los bestimmten Turnus jedes Jahr zu je ungefähr einem Drittel erneuert wird. Die aus-tretenden Mitglieder sind stets wieder wählbar. Neugewählte Mitglieder treten in die Amsdauer ihrer Vorgänger, an deren Stelle sie gewählt worden sind, ein.“

Verwaltungsrat.

1. Herr H. Kurz, Zürich, Präsident.
2. „ Dr. Welter, Delegierter des Vorortes des Schweizer. Handels- und Industrie-Vereins, Zürich, Vize-Präsident.
3. „ H. Bersier, Direktor der Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
4. „ Ch. Fr. Bulticaz, Grossrat und Hotelier, Lausanne.
5. „ Dr. R. Eberle, Rechtsanwalt, St. Gallen
6. „ E. Hüni, Hotelier, Genf.
7. „ J. Hüster, Hotelier, Luzern.
8. „ Dr. G. Keller, Ständerat, Aarau.
9. „ A. Kurer, Nationalrat, Direktor des Zentralbureau des Schweizer Hotelier-Vereins, Basel.
10. „ F. Leder, Direktor der Zürcher Kantonalbank, Zürich.
11. „ J. M. Niggli, Direktor der Graubündner Kantonalbank, Chur.
12. „ E. Scherz, Direktor der Kantonalbank von Bern, Bern.
13. „ Dr. Hermann Seiler, Nationalrat, Brig.
14. „ A. Stiffler-Velsch, Grossrat, Hotelier, Davos-Platz.
15. „ W. Stucki, Fürspreh, Bern.

Ausschuss.

1. Herr H. Kurz, Präsident.
2. „ Dr. Welter, Vize-Präsident.
3. „ Ch. Fr. Bulticaz.
4. Herr J. Hüster.
5. „ Dr. G. Keller.
6. „ A. Kurer.

Suppleanten.

1. Herr E. Scherz.
2. Herr Dr. R. Eberle.
3. Herr J. M. Niggli.

Revisionskommission.

1. Herr S. Gyga, Direktor der Bank in Burgdorf.
2. Herr Th. Exhenry, Hotelier, Champéry.

Suppleanten.

1. Herr J. Russwyl, Direktor der Banque de Montreux, Montreux.
2. „ E. Manz, Hotelier, Zürich.

Direktion.

Herr Dr. jur. Traugott Münch.

Prokuristen.

1. Herr Dr. Franz Seiler.
2. Herr Jacques Viel.
3. Herr Ernst Villinger.

*) Gewählt durch die Generalversammlung auf verbindlichen Vorschlag des Bundesrates.

schehen ist. Dass Angehörige anderer Länder sich Deutschen gegenüber reserviert verhalten haben, mag in einzelnen Fällen vorgekommen sein, diese sind hingegen so selten, dass eine Verallgemeinerung nicht am Platze ist. — Die Schweizerische Verkehrszentrale hat daher nicht ermangelt, der Reichszentrale mitzuteilen, dass solche Pressenotizen sehr unangenehm berühren, umso mehr, wenn sie teilweise auf falschen Tatsachen beruhen, und dass sie nicht dazu angetan sind, die guten Beziehungen zwischen den beiden Ländern zu fördern. Die Schweiz. Verkehrszentrale glaubte sich zu dieser Bemerkung schon deshalb berechtigt, als zur Zeit, da das Reisefieber der Schweizer nach Deutschland herrschte (und damals litten die schweizerischen Kurorte unter einer furchtbaren Krise), sie darauf verzichtete, diese Deutschlandreisen zu kritisieren, und nicht versuchte, dieselben zu hemmen.

Dass übrigens die Ansicht der Reichszentrale für deutsche Verkehrswerbung nicht allgemein geteilt wird, beweist ein Aufsatz in der Berliner „Vossischen Zeitung“ vom 25. Februar i. J., worin die Deutschen aufgemuntert werden, nach St. Moritz zu gehen, sich aber dort mehr als bisher sportlich zu betätigen, statt sich bloss andern Vergnügungen zu widmen. Der Aufsatz endigt mit folgenden Worten:

„Im nächsten Jahre werden die Engländer rechtzeitig ihre besten Kräfte nach St. Moritz schicken, die dann das Turnier“ auch mitspielen werden. Und auch wir sollten im nächsten Jahr dafür sorgen, dass nach St. Moritz nicht nur schöne Roben, sondern auch Sportsleute kommen, die ganz von selbst durch ihre Leistungen uns allmählich die-

*) Gemeint ist der Austrag der sportl. Wettkämpfe. Red.

jenige Achtung in der Welt erringen werden, der wir nun einmal durch den verlorenen Krieg verlustig gegangen sind.“

Und was für St. Moritz gilt, gilt auch für alle schweizerischen Kur- und Sportplätze.

Dem „Salon culinaire 1925 in Zürich“ und „Wettbewerb von Restaurations- platten“ zum Geleit.

(28. und 29. März 1925.)

von C. Pfister - Storek, Bern.

Ein frischer Zug geht durch die schweiz. Köchenschaft. Erst mit einem schüchternen Versuch in Bern 1923, dann in flottem Anlauf an der schweiz. Kochkunstausstellung in Luzern, weiter in Interlaken und Bern 1924 und nun dieses Frühjahr in Zürich, wo die Vorbedingungen mit Hotels und Restaurants aller Rangstufen äusserst günstige sind, wollen die jungen Vatel und Dubois vor einem erlesenen Auditorium Zeugnis ablegen ihrer leckeren Kunst und Wissenschaft.

Meine Anregung, dass solche kleinere bzw. lokale Kochkunstausstellungen in gewissen Zeitabständen in verschiedenen Grossstädten und Fremdenzentren abgehalten werden sollten, um weiteste Kreise unserer Bevölkerung und fremde Besucher von der Leistungsfähigkeit der schweiz. Köchenschaft, den wichtigsten Mitarbeitern des schweiz. Hotel- und Gastwirtschaftsgewerbes, zu überzeugen und ihnen einen Begriff zu geben von dem ersten Schaffen und der grossen Kunst, welche die Schweizerköche erreicht haben und die bestrebt sind, ihr Können zu vervollkommen und weiter auszubauen, hat, wie es scheint, die Beachtung der interessierten Kreise gefunden.

Leider haben ja verhältnismässig nur wenige Mitarbeiter grosser Hotels öfters Gelegenheit, grosse kulinarische Kunstwerke und Schaulustige herzustellen. Die verschiedenen, in den letzten Jahren abgehaltenen Salons culinaires haben aber gezeigt, dass in unseren Köchen ein guter Kern steckt. Der jungen Garde waren sie ein grossartiger Anschauungsunterricht, es hat einer vom andern gelernt, Fehler erkannt und Gutes und Schönes gesehen, das ihm wieder als Vorbild dienen kann.

Es waren immer wieder in mancher Beziehung Fortschritte zu erkennen. Wenn hier und da doch

wieder geringwertige Objekte ausgestellt wurden, so konnten sie gerade von den alten und jungen Fachleuten als Objekte gewertet werden, die nicht nachgeahmt werden sollen; sie haben auf ihre Art erzieherisch gewirkt. Es ist zu erwarten, dass solche Objekte mit der Zeit ganz verschwinden. Immerhin ist auch hier der gute Wille der betreffenden Aussteller anzuerkennen, zeigt er doch, dass sie bestrebt sind, aus dem täglichen Allerlei einmal heraus zu kommen und etwas Ausserordentliches zu schaffen. Nicht jeder hat das Glück, mit besondern Talenten begabt zu sein und in einem grossen Etablissement, in dem die nötigen Materialien für die Herstellung finden, zu arbeiten. Er muss sich mit den bescheidenen Mitteln, die ihm zur Verfügung stehen, abfinden und das Beste mit dem leisten, das ihm in einem kleineren Hause, in welchem keine grossen finanziellen Aufwendungen gemacht werden können, zur Verfügung steht. Deshalb darf seine Leistung nicht geringgeschätzt beurteilt werden. Er arbeitet unter ungünstigen schwierigen Verhältnissen als eine Bräutigam in einem Grosshotel.

Es ist bemerkenswert, dass auf den verschiedenen Salons culinaires, die ich Gelegenheit hatte, zu besuchen, jüngere Arbeiter sich gegenseitig auf solche Stücke, die meist alte Schule verraten, aufmerksam machten und sie gegenüber andern Ausstellungsobjekten verglichen. Der erzieherische Wert der Salons ist somit zur Evidenz erwiesen. — Sache der Preisrichter und der Fachkritiker ist es, auf die Fehler solcher Objekte hinzuweisen.

Hatte der letzte Salon culinaire in Bern den Zweck, die Verwendung des Eies in unzähligen Variationen zu zeigen, so wollen die Zürcher Köche in einem nicht minder interessanten und praktischen Thema auf den Plan rücken: „Wettbewerb von Restaurationsplatten“. Zürich, als grösste Schweizerstadt, mit internationalem Einschlag, weist eine grosse Zahl erstklassiger Restaurants auf, daneben sehr viele für mittlere und kleinere Börsen. Es haben deshalb Küchenbrigaden von Geschäften aller Rangstufen Gelegenheit, sich in friedlichem Wettkampf zu messen und das besuchende Publikum kann sich freuen an all' dem Appetitlichen und Schmackhaften, das ihm die einheimischen Köche (und hoffentlich auch Köchinnen), ausgeschmückt mit Phantasie und Raffinement, aufstehen werden.

Es bleibt nur zu wünschen, dass der Versuch: „Wettbewerb von Restaurationsplatten“ auch praktischen und nachhaltigen Erfolg haben wird. Deshalb ist es notwendig, dass neben den bekannten Restaurationsplatten, die unzweifelhaft in verschiedenen Aufmachungen, je nach dem Range des Geschäftes, in welchem der Aussteller arbeitet, erscheinen werden, auch Neuschöpfungen, die tatsächlich auch in die Praxis umgesetzt werden können und bei den Gästen Anklang finden, gezeigt werden.

Daneben mögen auch Gerichte erscheinen aus der Zeit unserer Grosseltern, Gerichte, welche die heutige Generation kaum oder nicht mehr kennt. Es finden sich gewiss noch in den Rezeptbüchern alter Wirtsfrauen vereinzelt Rezepte von solchen Gerichten, die in der besseren Restaurations- und Hotelküche als Schweizer Spezialitäten Verwendung finden können. Den Preisrichtern sollten für solche Neuentdeckungen, wenn sie sich zur Verwendung in der modernen Küche eignen, einige Spezial- oder Aufmunterungspreise zur Verfügung stehen.

Der Schweiz. Kochverband erwirbt sich unzweifelhaft ein grosses Verdienst, dass seine Sektionen, in Verbindung mit der Prinzipalschaft, versuchen, der schweiz. Kochkunst diejenige Stelle zu erringen, die sie unzweifelhaft in der Volkswirtschaft verdient. Städtische, kantonale und eidgenössische Behörden können nicht nachdrücklich genug auf diese Bestrebungen aufmerksam gemacht werden. — Ausserdem ist auch der Auswahl der Nachwuchsköche und deren beruflicher Ausbildung in technischer und theoretischer Hinsicht, seiner sittlichen, moralischen und wirtschaftlichen Hebung die grösste Aufmerksamkeit zu schenken.

Der Schweizer Koch hat infolge seiner durchschnittlich guten Erziehung und Schulbildung im Auslande gutes Ansehen und kommt rasch vorwärts, dank der guten Lehrzeit in unsern Hotels, die ihn befähigt, sich rasch in einen neuen Wirkungskreis einzuarbeiten, sich veränderten Verhältnissen schnell anzupassen. Dieses gute Ansehen zu bewahren und zu festigen, soll das Bestreben der ganzen schweiz. Köchenschaft sein. Der Schweizer Hotelier-Verein ist bestrebt, für das Schweizer Hotelpersonal und vor allem die Köche, die Einreise ins Ausland zwecks weiterer Ausbildung zu erleichtern. Er weiss sich darin einig mit den Personalverbänden. Leider sind die Chancen besonders bezgl. England klein, da englische Hotelanstellungen, die in der Schweiz Ausbildung suchen, anscheinend nur in kleiner Zahl sich melden. Es wird aber sicher den Bemühungen der Prinzipal- und Angestelltenverbände mit der Zeit gelingen, Erleichterungen zu erhalten. — Mein innigster Wunsch ist: freie Bahn in der ganzen Welt für unsern Schweizer Koch. Darum ein „Glück auf“ auch dem Zürcher Salon culinaire!

Was geschieht mit der Furka-Bahn?

Die mit dem Studium einer finanziellen Beteiligung der Eidgenossenschaft an der Furkabahn betrauten Kommission der eidgenössischen Räte hielten am 3. und 4. März unter dem Vorsitz des Präsidenten der ständerätlichen Kommission, Simon, gemeinsame Sitzungen ab. Bundesrat Haab, der Chef der technischen Abteilung des Eisenbahndepartements, Hunziker und Direktor Marquard, Vertreter der Furka-Wyndknoten, wählten den Beratungen bei. Die Strecke Brig-Oberwald wurde von den beiden Kommissionen in Augenschein genommen. — Am 5. März hielt die ständerätliche Kommission eine besondere Sitzung ab und beschloss einstimmig, die finanzielle Beteiligung des Bundes zu empfehlen. Die Kommission wird ihren Bericht in der Märzsession des Rates vorlegen. Desgleichen nach ihrer Beschlussfassung vom 19. März die nationalrätliche Kommission. Als Berichtserstatter wurden der Präsident der Kommission, Grobet und Zschokke, aus-
gesprochen.

Schuster's Toppiche sind gut!

Voir Mise en garde.

Avis aux Sociétaires

Bureau de voyages Alpina, Stockholm.

Des pourparlers étant actuellement en cours entre ce bureau et l'Office suisse du tourisme, en vue d'éclaircir la situation en ce qui concerne l'allitude et la sphère d'activité de l'Alpina, nous recommandons aux membres de notre Société de rester pour le moment sur la réserve en cas d'invitation à une participation financière.

Holland Express Co., La Haye.

Des renseignements nous ayant été demandés sur cette entreprise nouvellement fondée, qui dernièrement a fait des offres à un certain nombre d'hôtels de la Suisse, nous devons répondre que les informations prises par notre Bureau ne sont pas favorables à la maison en question. La plus grande prudence s'impose donc dans l'ouverture éventuelle de relations d'affaires avec elle.

Les hôtels qui ont reçu des offres de la Holland Express Co. peuvent recevoir des détails plus précis en s'adressant à notre Bureau central à Bâle.

Nouvelles de la Société

Ecole hôtelière.

La Commission de l'Ecole professionnelle de la Société suisse des hôteliers s'est réunie le 27 février à Cour-Lausanne, sous la présidence de M. Ch. Fr. Bullicaz, Président.

Elle a pris connaissance des résultats satisfaisants des comptes pour 1924, ensuite de l'augmentation très considérable du nombre des élèves et elle a décidé en conséquence d'abaisser, dès la prochaine année scolaire, les prix de pension pour les élèves suisses et les fils des membres de la Société suisse des hôteliers.

En outre, elle a attribué à l'élève Herbert Burkard, fils du directeur de l'Hôtel du Lac, à Lucerne, qui a obtenu les meilleures notes aux deux cours successifs (cours professionnel et cours de cuisine), le prix « Waldorf-Astoria-New-York », qui consiste en la continuation des études par une année de pratique dans l'un des meilleurs hôtels de New-York.

L'après-midi du même jour ont eu lieu les examens de dix élèves du Cours de cuisine. Les épreuves ont donné des résultats très satisfaisants.

Législation routière.

La Commission de direction du Comité d'action de l'Union des intéressés à la législation sur la circulation routière en Suisse, commission où notre Société est représentée entre autres avec l'Office suisse du tourisme, a délibéré dans sa séance du 9 mars à Berne sur les questions suivantes: loi fédérale sur la circulation des automobiles (allitude à prendre à la suite de la récente réunion de la commission du Conseil national, etc.), droits d'entrée sur la benzine, initiative concernant la législation grisonne sur la circulation automobile, révision de la convention internationale de 1909 sur la circulation automobile, propagande de réaction à l'étranger à la suite des attaques dirigées contre la Suisse à propos de la circulation automobile, mesures de sécurité aux passages à niveau, règles de la circulation routière, signalisation, etc. La plupart de ces questions méritent de retenir le plein et constant intérêt de l'hôtellerie.

La presse professionnelle.

Il n'est pas impossible de rencontrer, dans n'importe quel pays touristique, des hôteliers très habiles dans le maniement de leurs affaires, mais qui, pour se renseigner sur le monde extérieur, se contentent de la lecture des journaux politiques. Les informations des quotidiens sur le mouvement des étrangers, le trafic et autres sujets concernant plus ou moins l'hôtellerie leur semblent amplement suffisantes. Ils estiment qu'il est superflu de s'intéresser à un journal qui revient périodiquement et longuement parfois sur ces questions d'actualité. Les conseils d'un organe professionnel ne leur paraissent nullement nécessaires, puisque leur entre-

prise est en bonne marche. Quant à la défense des intérêts corporatifs, ils considèrent qu'elle incombe naturellement aux organes dirigeants des associations et institutions hôtelières et touristiques; eux-mêmes n'ont pas le temps de s'occuper de ces choses. Tout au plus jugent-ils opportun de s'adresser au journal professionnel lorsqu'il s'agit de leur intérêt particulier: article blâmant les procédés de leur concurrence, note relative à leur établissement ou autre cas du même genre. Hétons-nous de le dire, cette catégorie d'hôteliers qui n'ouvrent jamais leur revue professionnelle est heureusement peu nombreuse dans notre pays.

La grande majorité de nos hôteliers, même des hôteliers non organisés, s'intéressent vivement au contraire à la presse professionnelle, qui seule est en mesure de les tenir au courant des problèmes à résoudre par l'industrie hôtelière. Il va de soi qu'il est impossible à un quotidien politique, rédigé à l'intention de lecteurs appartenant la plupart du temps à des classes sociales différentes, de soutenir spécialement les intérêts de telle ou telle industrie ou corporation. Il peut être, grâce à sa diffusion, un excellent instrument de publicité; il pourra rendre de précieux services dans certains cas déterminés; mais pour un professionnel il ne remplacera jamais le journal écrit exclusivement à l'intention des membres de sa profession. C'est du reste la constatation de cette lacune dans l'action de la presse politique qui a provoqué peu à peu la création des revues spécialisées. Au surplus, l'espace, toujours si parcimonieusement mesuré, ferait défaut aux quotidiens pour accueillir fréquemment des articles intéressant seulement une branche de l'activité économique, au risque de s'aliéner les sympathies des autres catégories d'abonnés et de lecteurs.

La presse quotidienne, par exemple, donne des renseignements économiques d'ordre général: bulletins de bourse, change, informations financières, situation des marchés, etc. Mais il appartient au journal professionnel de reprendre ces informations, de les mettre en lumière à l'intention de sa catégorie spéciale de lecteurs, de les commenter éventuellement et d'en tirer les conséquences pour la branche économique dont il doit soutenir les intérêts, sans préoccupation d'ordre politique ou autre.

Où trouver ailleurs que dans le journal professionnel les avis et renseignements concernant l'organisation corporative, la situation de l'hôtellerie dans le pays et à l'étranger, les fluctuations du mouvement touristique, les questions législatives et juridiques concernant l'hôtellerie, le marché de la main-d'œuvre hôtelière, l'enseignement hôtelière, les nouveautés techniques, l'adaptation des tarifs aux circonstances économiques générales, la propagande dans le pays et à l'étranger, les comptes-rendus de l'activité déployée par les organes dirigeants de la corporation?

Il ne faut pas oublier non plus les insertions du journal professionnel, qui lui donnent une valeur et une importance toutes spéciales, précisément parce qu'elles sont destinées à une catégorie limitée et bien déterminée de lecteurs. Qu'il s'agisse, dans la publicité d'un journal professionnel hôtelière, d'insertions de fournisseurs, d'offres ou de demandes d'emploi, d'entreprises à céder, d'associations proposées, d'achats occasionnels, du lancement de nouveautés techniques, tout cela intéresse le lecteur et peut souvent lui rendre de précieux services.

La presse professionnelle, considérée à un autre point de vue, est une véritable tribune où chacun, s'il croit avoir des motifs de le faire, peut venir exprimer son opinion sur un sujet qui lui tient à cœur, provoquer des réponses, contribuer à éclaircir un problème, faire profiter les jeunes de sa vieille expérience ou au contraire réclamer les conseils des vétérans de la carrière. Ces échanges d'idées ne sont-ils pas d'une indéniable utilité? Les hôteliers qui se croient au-dessus de ces discussions n'auraient-ils jamais intérêt, sinon à y prendre part, du moins à les suivre de près? Celui qui estime n'avoir plus rien à apprendre est en grand danger de se laisser loin ou tard dépasser par d'autres, et peut-être par la concurrence. Si l'on fait une course, la marche est moins pénible dans le groupe de tête que parmi les traîneurs. Il en est de même dans l'industrie en général et dans l'industrie hôtelière en particulier. Il faut se tenir au courant des modifications et des nouveautés; le journal professionnel facilite cette grande tâche.

Evidemment les théories exposées et les conseils donnés dans les revues spéciales ne s'adaptent pas à toutes les entreprises et

ne sont pas partout applicables. Ce qui convient au grand hôtel de luxe, par exemple, ne saurait concerner une pension de famille. Il appartient à chacun d'opérer le choix nécessaire, de rechercher dans toutes les questions traitées ce qui peut être avantageux à sa maison et à ses affaires. Il faut savoir faire du journal professionnel un instrument d'étude, une source d'expériences utiles.

Il arrive encore trop fréquemment que les secrétaires des organisations professionnelles ont toute une correspondance à liquider pour répéter des explications ou des instructions données tout au long et très clairement dans l'organe de l'association. Si ces correspondants s'étaient donné la peine de lire leur journal, ils se seraient épargné du temps, du travail et des frais.

Souvent, à côté des organes officiels des groupements professionnels, il en surgit d'autres qui ont exclusivement le caractère d'une affaire. Ils reproduisent au petit bonheur de quelconques articles, afin de servir au moins un peu de texte à leurs lecteurs. Fréquemment ces articles, tirés de l'étranger, n'ont aucune valeur dans le pays où ils sont publiés de nouveau et ne servent qu'à induire en erreur. Peu importe cet inconvénient à l'administration de ces feuilles soi-disant professionnelles, pourvu que la publicité lui procure des bénéfices. Ce n'est pas là de la vraie presse professionnelle consciencieuse; c'est une marchandise de contrebande, à laquelle un acquéreur sérieux se garde bien de toucher.

Lisons donc l'organe de notre corporation professionnelle; nous n'avons rien à y perdre et souvent, très souvent, nous y trouverons notre avantage personnel, économique ou moral.

Les bons hôtels.

Sous ce titre, M. Ch. Faroux a publié au début de septembre, dans l'« Exportateur français », de Paris, un article où il dit à beaucoup d'hôteliers de son pays des vérités fort dures. Il croit que l'indifférence du touriste français pour la France tient non seulement à l'allure de ce qui est loin, mais surtout à un défaut très grave: les hôtels. Un très grand nombre d'hôtels ne sont pas, selon lui, à la hauteur des besoins modernes.

L'automobiliste, dit-il, Français ou étranger, aime être assuré qu'il trouvera à l'hôtel un gîte confortable, des chambres propres, une nourriture saine, qui lui permettront de se reposer de ses fatigues et de restaurer ses forces. Il est presque assuré de trouver tout cela en Suisse, par exemple, ou en Hollande, et à des prix très abordables malgré le change. Il sait qu'il le trouvera également dans certaines villes françaises, dans certaines contrées; mais il sait aussi que dans d'autres provinces les hôtels laissent encore beaucoup à désirer.

El M. Faroux y va de ses petits conseils, qu'il puise dans l'album du « Club des Cent », un club fameux qui dévore les kilomètres, mais savoure la bonne chère et prise le confort au cours des longues randonnées.

Voici quelques-unes des réflexions qu'il a glanées au hasard dans le fameux album, écho des soupirs des voyageurs en auto:

« Propreté, nourriture saine, literie soignée, le luxe après ».

« Nous mangions les biftecks, non les fauteuils Louis XV. »

« Servez-nous bien, vous vous enrichirez; servez-nous mal, tant pis pour vous. »

« Faites-nous payer le prix des choses, nous voulons vous faire gagner largement votre vie; mais nous nous refusons absolument à être esclaves. »

« La bonne cuisine se fait avec des ingrédients frais, des légumes frais, des œufs frais, du beurre frais, du lait frais. »

« Que le sel soit présenté dans des réservoirs fermés, de même le poivre; pas de moultarde sèche sur le bord des récipients. »

« On reconnaît un bon hôtel à la qualité du café; pas de chicorée. Le café se fait lentement avec de l'eau bouillante. Tout café préparé d'avance est du mauvais café. »

« Les sucriers munis de couvercles, les biscuits dans la boîte fermée, les fromages sous cloches. Donnez à déjeuner à vos hôtes, pas aux mouches. »

« A bas la gélatine! A bas la colle de poisson! Toute gelée à la gélatine est un nid de microbes. Pas d'extraits chimiques, pas de sauces fabriquées dans les usines!... La grande cuisine n'est pas toujours la bonne cuisine. »

« Un cuisinier n'est pas un ouvrier: un cuisinier qui se considère comme un ouvrier doit se faire paver; il n'est pas digne de sa noble profession. »

« Achevez du bon vin; l'ayant adié, apprenez à l'entretenir. L'hôtelier qui ne conserve pas derrière les fagots quelques bonnes bouteilles, quelques bonnes liqueurs pour les connaisseurs n'est qu'un gargolier. »

« Petits hôteliers, n'affublez pas vos garçons d'habits généralement sales; tout vêtement doit être propre. Du linge blanc, des mains nettes et des femmes peignées. »

« Dans les chambres, la propreté, la lumière, lit grand et confortable, beaucoup d'eau. »

« Achez tout dans votre pays, des faïences et des meubles bretons en Bretagne, des meubles normands en Normandie; soyez de chez vous, sauvez la couleur locale. »

« Les mouches ne doivent pas faire du grand tourisme à la cuisine. »

« Une écurie n'est pas un garage. »

« Un chauffeur doit manger à la même heure que ses maîtres; il doit être aussi bien reçu qu'eux. Un hôtelier qui donne la pièce au chauffeur n'a pas la conscience nette. »

D'autres maximes montrent clairement que le « Club des Cent », qui veut faire la loi, la pluie et le beau temps dans l'hôtellerie, ne connaît pas un traitre mot de certaines nécessités de cette industrie.

Par exemple celle-ci:

« Prenez du personnel dans votre pays: le Club des Cent se refuse à descendre chez les hôteliers qui emploient des gens aux accents bizarres. Les Suisses en Suisse, les Italiens en Italie, les Français en France. »

Et celle-ci:

« Aucune affection spéciale pour le Palace Majestic et les casernes d'acajou; en général, plus un hôtel est grand, plus la cuisine voisine avec la chimie. »

Mais voulez-vous savoir le fin mot des bons petits conseils donnés à nos collègues de France? S'ils étaient contents de leurs hôtels, « les Français », dit M. Faroux, n'iraient plus en Suisse ou en Autriche trouver ce qu'ils ont dans leur propre pays et les étrangers viendraient plus souvent chez nous où tout les attire. Mais pour cela, il faut leur donner l'assurance qu'ils trouveront en France, en plus du beau ciel, du climat doux, des beautés naturelles, des hôtels confortables, propres, luxueux même, ... à des prix modestes. »

Certes, c'est l'idéal! Du lait frais, des œufs frais, du beurre frais, pas de gélatine, cuisine artistique, vin de derrière les fagots, lit douillet, du confort partout pour le monsieur en automobile, du confort jusque dans la petite note à payer...

Et on lit dans l'album du « Club des Cent »: « Faites-nous payer le prix des choses, nous voulons vous faire gagner largement votre vie »...

Ces farceurs d'automobilistes!

Assemblée générale extraordinaire de l'Union suisse des Banques cantonales

Le public intéressé aux questions économiques et politico-financières, en première ligne les milieux dépendant du crédit accordé à l'industrie du bâtiment ou aux exploitations d'entreprises diverses ne peuvent rester indifférents à la manière dont les établissements de banque grands, moyens et petits, et notamment les institutions officielles cantonales de banque, régissent leur activité intérieure. Ce sont des questions de cette nature qui constituent l'objet principal des délibérations de l'assemblée générale de l'Union des Banques cantonales, qui a eu lieu le 7 mars au Schweizerhof à Olten, sous la présidence de M. Sängler, de Bâle. Les travaux de l'assemblée se sont poursuivis très actifs pendant plusieurs heures.

La question de la révision du concordat de 1907, qui avait fait au préalable le sujet d'études préparatoires d'une commission spéciale de sept membres, a été soumise à une discussion longue et approfondie. Le besoin se fait sentir d'adapter le fond et la forme de cette convention aux conditions actuelles. On s'efforcera par exemple de tenir compte d'une demande d'augmentation du nombre des membres du Comité et d'introduction d'une procédure plus rapide en cas d'élection de membres de cet organisme. Cette mesure, conforme à un vœu général, permettra une meilleure représentation des banques adhérentes et des diverses régions du pays, de manière à favoriser et à étendre la participation aux importants travaux de la direction. Le travail commun doit être facilité d'autre part par des assemblées générales plus nombreuses, par la fréquence des rapports et des circulaires et par des conférences périodiques, quoique libres, des directeurs des banques cantonales. Une propagande plus active, faite au moyen de brochures et d'articles de journaux et traitant de l'importance, de l'activité, de la nécessité, ainsi que des réalisations pratiques, etc. des instituts officiels de banque, pour chaque canton en particulier comme pour l'ensemble de la Suisse, contribuera en outre à faire mieux comprendre les droits et les devoirs réciproques de ces institutions et du public. Sous tous les rapports, ces enseignements exercent une salutaire influence dans tous les milieux obligés de recourir au crédit. Du même, l'Union des Banques cantonales se fera ainsi mieux connaître à l'étranger, au point

de vue de son organisation comme au point de vue de son activité, en tout cas dans une mesure plus forte que celle qui avait été jugée nécessaire jusqu'à présent. L'importance des capitaux investis dans les Banques cantonales et leurs chiffres d'affaires annuels justifient pleinement cette innovation.

A côté des idées principales examinées au cours des délibérations, d'autres ont été aussi étudiées, mais ne peuvent être exposées ici en détails. Ces discussions ont manifesté hautement et d'une manière très profonde le sentiment de responsabilité dont étaient animés tous les participants à l'assemblée, notamment en ce qui concerne la nécessité de fixer le taux de l'intérêt d'après des principes économiques sains, rationnels et équitables.

Après avoir entendu un excellent rapport de M. Moor, de Bâle, directeur de banque, l'assemblée a soumis à un examen attentif l'état des pourparlers qui ont lieu actuellement avec le cartel des grandes banques au sujet de la révision et du renouvellement de la convention des emprunts. La rubrique «divers» a donné une bonne occasion de fournir sur divers points des explications, des directions et des déclarations.

Un banquet fort bien servi a eu lieu après l'assemblée, suivi de quelques heures, bien méritées, de bonne et franche cordialité.

La circulation automobile en Suisse.

Nous avons déjà signalé dans notre numéro 10 du 5 mars les appréciations déshabituées d'un guide anglais sur le tourisme automobile en Suisse. Nous recevons à ce sujet de l'Office suisse du tourisme le communiqué suivant :

Ces derniers temps, la presse étrangère parle souvent des grandes difficultés que rencontre en Suisse la circulation des automobiles. La revue «Motoring on the Continent» de Londres est revenue récemment sur la même question, en soulignant que les conditions de la circulation en Suisse sont bien différentes de celles que l'on rencontre dans les autres pays. Suivant cette revue, il nous manque une législation uniforme; chacun des 25 cantons ou demi-cantons a des règlements spéciaux; l'automobiliste d'un canton est considéré dans l'autre comme un outsider; les lois et règlements diffèrent fortement les uns des autres; la circulation dominicale présente des difficultés spéciales; la vitesse est impossible à cause de la fréquence des agglomérations qui se suivent sur les routes; celles-ci sont en mauvais état, etc.

Il vaut la peine de dire une fois pour toutes que toutes ces affirmations de la presse étrangère contiennent beaucoup d'exagérations, de sorte que l'on peut se demander si elles ont seulement pour but de provoquer une amélioration de la situation, ou bien si elles ne sont pas dictées par des raisons de concurrence.

Si jusqu'ici nous n'avons pas encore en Suisse une loi fédérale sur la circulation des automobiles, il existe pourtant un concordat international auquel ont adhéré tous les cantons, sauf Genève, Zug et Unterwald. De reste, ces cantons ont des règlements sur la circulation reproduisant, à peu de chose près, les dispositions du concordat. Des différences importantes se rencontrent de canton à canton seulement lorsqu'il s'agit de certaines routes sur lesquelles la circulation est interdite ou n'est permise qu'à une vitesse réduite. Ces différences ne concernent pas l'envisage des conditions topographiques de la Suisse. Il est dans l'intérêt même des touristes de leur éviter ainsi le danger d'accidents.

Au surplus, une loi fédérale est en discussion aux Chambres. Mais les intéressés à la circulation routière, et les associations automobilistes en tout premier lieu, insistent pour que les dispositions de la nouvelle loi soient mûrement examinées et mises autant que possible en harmonie avec les prescriptions en vigueur dans les autres pays. En ce qui concerne l'assurance sur la responsabilité civile, les intéressés demandent que ce problème soit réglé si possible par la voie internationale, à l'occasion de la prochaine révision de la convention internationale relative à la circulation des automobiles.

Quant aux conditions de la circulation dominicale, elles se sont sensiblement améliorées au cours des dernières années. En hiver, au printemps et en automne, la circulation dominicale est généralement interdite dans les cantons, maintenant les dimanches des mois d'été moyennant une restriction de vitesse pendant certaines heures de l'après-midi. Dans le canton de Glaris, qui l'année dernière faisait seule exception à cette règle, la circulation automobile était interdite de 13 à 18 heures les dimanches des mois de mai à septembre; mais selon toute probabilité ce canton supprimera prochainement cette interdiction. Le gouvernement et le Grand Conseil de Glaris, en effet, ont déjà présenté des propositions dans ce sens à la Landsgemeinde, qui décidera en dernière instance.

Il est évident que nos routes n'ont pas été construites pour la circulation des lourds et rapides véhicules modernes. Cependant les conditions ne sont pas pires en Suisse qu'ailleurs. Il est facile de s'en convaincre en feuilletant les journaux et les revues de l'étranger, dans lesquels les plaintes sur le mauvais état des routes se font entendre quotidiennement. A cet égard, il y a même en Suisse d'importantes améliorations ces dernières années. La réfection et l'entretien des routes sont l'objet des soins spéciaux des gouvernements cantonaux, qui généralement y emploient la totalité du produit des taxes et des impôts sur les automobiles. On peut donc affirmer que les conditions de l'automobilisme, en Suisse, ne sont ni meilleures, ni pires qu'ailleurs.

Il est du reste tout naturel que la prudence s'impose pour circuler en automobile sur nos merveilleuses routes alpêtres. La modération de la vitesse est largement compensée, au surplus, par la jouissance des superbes panoramas que ces cols offrent aux regards du touriste. Nous citons ici tout spécialement les routes du Gotthard, de la Furka, du Grimsel, du Brünig, du Klusen, du Simplon, du Grand-Saint-Bernard, du Pilon, des Mosses, de l'Oberalp, du Lukmanier, du Splügen, du Bernardino, de la Lenzerheide-Julier, de la Maloja, de l'Ofen, de Schuls-Plüfens.

La meilleure preuve que l'on peut très bien circuler sur les routes alpêtres suisses est fournie par la circulation des autocars et des véhicules privés analogues, qui se développent constamment dans une très forte mesure sans que le moindre accident soit arrivé.

Société immobilière d'Ouchy.

(Hôtel Beau-Rivage et Palace).

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette société a eu lieu le 4 mars sous la présidence de M. Roger de Crousaz-Monod, ingénieur, président du conseil d'administration. Elle comptait 32 actionnaires, représentant 5 071 actions, dont droit à un nombre égal de voix. Le rapport de contrôle, présenté par M. H.-S. Berger, n'a donné lieu à aucune discussion. A l'unanimité, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1924, le bilan, la gestion et en a donné décharge aux administrateurs.

Les comptes accusent pour 1924 un produit net d'exploitation de fr. 360.893,61. Après déduction de fr. 63.942,50 pour frais généraux, impôts, etc., de fr. 94.729,55 pour les intérêts et de fr. 2.201,70 pour différences de cours, le solde actif disponible à répartir est de fr. 200.468,71.

Cette répartition, approuvée aussi à l'unanimité, consiste en : fr. 65.600 pour dividende (9,28 %), fr. 10.046,85 au conseil d'administration, fr. 421,86 à la réserve pour constructions, installations et transformations. Le dividende ressort ainsi à fr. 23,20 par action, soit à fr. 22,50 net, après déduction de 70 centimes représentant l'impôt fédéral de 3 % sur les coupons, payable dès le 4 mars chez Bugnion et Cie, à Lausanne, contre remise du coupon n° 61.

Le capital-actions est de deux millions de francs et la dette hypothécaire (5 %) de deux millions également. La réserve statutaire a atteint son maximum, soit 500.000 francs. Les créances diverses (maîtres d'étal) s'élèvent à fr. 53.338,56. En y comprenant le versement mentionné plus haut, la réserve pour constructions, installations et transformations est portée à fr. 566.538,89. La réserve des actionnaires reste à 275.625 fr. Les dividendes et tantièmes à payer représentent francs 195.646,85.

Les immeubles figurent au bilan pour 4.200.000 fr., le mobilier pour 300.000 fr., les vins en cave pour fr. 82.859,30, les provisions de ménage pour fr. 36.302,81, les titres en portefeuille, avec intérêts courus, pour fr. 257.490,85, la caisse et les notes dues pour fr. 60.791,00 et le solde en banque pour fr. 173.705,25. Le montant de l'assurance contre l'incendie est de 7.392.281 francs. A eux seuls, les immeubles représentent plus que les obligations hypothécaires et le capital-actions réunis.

M. de Crousaz, président de l'assemblée, a donné lecture d'un rapport très sobre où il rappelle la mémoire du Dr Charles David, contrôleur, homme aimable et bon, auquel l'assemblée, en se levant, a rendu un dernier hommage.

L'année 1924 a été, pour l'Hôtel Beau-Rivage, un exercice normal, sans événement exceptionnel. L'augmentation de ses hôtes a été régulière et constante. Le rapport rend un juste hommage à l'activité de M. O. Egli et de ses collaborateurs.

Importantes transformations ont été effectuées en 1924 à l'Hôtel Beau-Rivage, sous la direction dévouée et consciencieuse de M. Henri Verrey père, architecte à Lausanne. L'hôtel possède actuellement 96 chambres de bain pour 255 chambres à coucher, avec installation d'eau courante chaude et froide. Un nouveau et beau restaurant a été aménagé. Les peintures et les papiers ont été renouvelés et les façades remises à neuf. La batterie d'accumulateurs a été supprimée. Un abri pour automobiles a été construit. Ces travaux ont occasionné une dépense totale de fr. 455.968,55 pour l'immeuble, dont la valeur au bilan a été de ce fait augmentée de 400.000 francs.

L'hôtel a hébergé en moyenne 120 hôtes par jour (155 pendant la conférence de la paix). Les tiers des clients a été fourni par l'Amérique; puis viennent les Anglais, les Français, les Hollandais et, pour 6 %, les Suisses.

Les prix des denrées sont restés en 1924 sans changement notable, seuls les combustibles, ont quelque peu baissé. L'administration de Beau-Rivage mérite pleinement les qualifications de prudente et sage que lui a appliqués M. H.-S. Berger, contrôleur.

L'assemblée a réélu à l'unanimité la série sortante des membres du conseil d'administration, à savoir MM. Max de Cérénville, Robert Monneron et Alois de Meuron. Elle a réélu contrôleur M. H.-S. Berger. M. Georges Dubois, avocat, jusqu'ici suppléant, remplace comme contrôleur le Dr Ch. David, décédé. M. Roger Corveion devient suppléant.

On voit par les détails qui précèdent que l'Hôtel Beau-Rivage et Palace à Ouchy maintient dignement son rang et sa réputation parmi nos grands établissements hôteliers de la Suisse.

† Le docteur Frédéric Morin.

Le 4 mars est décédé, dans sa 73^{ème} année, après une longue maladie, le Dr Frédéric Morin, président de la station climatique de Leyzin.

Il était né à Yverdon, où il suivit toutes les classes primaires et secondaires. En 1866, il fut étudiant à la Faculté des sciences de l'Académie de Lausanne, puis, trois ans plus tard, il passa à l'Université de Berne, où il prit son doctorat en médecine. En 1877, il fut autorisé à pratiquer et se fixa à Colombier.

Aux côtés de Louis Secretan, il fut l'un des créateurs de la station climatique de Leyzin. En 1890, il participa à la fondation de la Société de la station «climatérique» de Leyzin, dont le but était d'organiser des cures pour les tuberculeux et en devint le président. En 1911 il remplaça le Dr Exhaquet à la tête du comité du Sanatorium des enfants. Il présida également le Sanatorium populaire de Leyzin, qui avait grandement contribué à fonder. A la fin de 1923, pour reconnaître les immenses mérites du Dr Morin dans la lutte contre le fléau de la tuberculose, le gouvernement français le nomma chevalier de la Légion d'honneur.

Le couronnement de la longue et bienfaisante carrière du défunt fut son élection à la présidence de l'Union internationale contre la tuberculose, dont il avait été l'un des fondateurs. Comme tel, il fut appelé à diriger les débats de la IV^{ème} conférence de cet important groupement, qui siégea à Lausanne du 5 au 7 août 1924. Personne n'a oublié la distinction, la haute compétence et la douceur avec lesquelles l'éminent praticien présida le congrès, ni l'affabilité souriante avec laquelle, assisté de Mme Morin, il reçut ses confrères venus des grands pays voisins de la Suisse.

Le Dr Morin prit une part active à plusieurs congrès internationaux contre la tuberculose, notamment à celui de Rome, où il présenta un travail important sur la radiation solaire dans le traitement des maladies tuberculeuses.

Toute la vie active du regretté défunt fut consacrée à l'étude de la tuberculose et des moyens de la combattre et il laisse son nom à de nombreuses œuvres créées dans ce but. Le Dr Frédéric Morin était la modestie et la courtoisie personnifiées, charmant tous ceux qui l'approchaient par sa grande bonté et son extrême douceur. (D'après la «Gazette de Lausanne».)

Sociétés diverses

Société de développement de Berne. L'Assemblée générale de cette société s'est réunie sous la présidence de Dr Eggi et a adopté le rapport annuel et les comptes. L'association compte environ 1000 membres. Une conférence avec projections lumineuses, donnée par le capitaine-lieutenant Hans von Schiller, un des officiers de l'équipage du «Zeppelin-R-III», sur son voyage en Amérique, a été vivement applaudie.

Syndicats d'initiative. L'Union des fédérations des syndicats d'initiative de tourisme de France a tenu le 27 février son assemblée générale, sous la présidence de M. Audigier. Après l'approbation du rapport présidentiel, les congressistes abordèrent différents problèmes; la révision du règlement de la taxe de séjour, la protection des paysages contre l'édification, qui fera l'objet d'un futur projet de loi, les avantages du crédit hôtelier, etc. Le soir, un banquet réunit les délégués des fédérations, ainsi que des personnalités du tourisme et de la presse.

Questions professionnelles

La réclamation dans l'hôtel. Un hôtelier de New-York fait appeler chaque matin le journal à chacun de ses clients. Le journal est glissé sous la porte si le client est encore au lit. Un autre a eu l'heureuse idée d'offrir à chaque dame descendant dans son hôtel un petit bouquet de fleurs déposé dans la chambre de la cliente avec une carte souhaitant à cette dernière une cordiale bienvenue. Sans vouloir imiter de parti pris tout ce qui se fait à l'étranger comme réclamation, nous nous y essayerons à l'exemple des bons à suivre. Il est certain que les deux petites attentions signalées plus haut ne seront pas oubliées des voyageurs et les frais ainsi occasionnés ne grèvent pas outre mesure le budget de l'hôtel.

(«Der Organisator», Zurich.)

Chez les employés d'hôtel de Milan. L'Assemblée ordinaire de la section de Milan de la Fédération italienne des travailleurs de l'hôtellerie s'est occupée tout d'abord de la situation actuelle générale du personnel d'hôtel. A titre documentaire, nous résumons l'ordre du jour qu'elle a adopté. Les employés constatent que malgré l'existence d'un contrat national de travail ils n'en sont pas moins exposés à l'arbitraire patronal; que pendant la période d'après-guerre l'industrie hôtelière a pu réaliser des bénéfices incalculables; que la durée moyenne de la journée de travail est encore de 13 heures; que les salaires du personnel interne et du personnel de cuisine sont restés les mêmes depuis quatre années, malgré l'énorme renchérissement de la vie; que la perception non contrôlée du pourcentage en remplacement des pourboires favorise les abus. Ils dénoncent le jeu de la classe patronale, qui laisse deviner l'intention de semer la division entre le personnel de la cuisine et celui de la salle, du vestibule et des étages. Ils considèrent de ne pas accepter les traitements individuels que les propriétaires et les faux amis de la classe ouvrière cherchent à introduire dans les hôtels. Et pour finir «ils invitent les travailleurs de l'hôtellerie à faire de la propagande avec le maximum de décision et d'énergie en faveur du programme de la Fédération et à entrer dans l'organisation de leur classe, qui est l'unique boulevard de défense des intérêts sociaux de ces travailleurs». Ils déclarent qu'ils ont besoin de toute son unité pour empêcher le patronat de réaliser son programme réactionnaire. — Comme quoi ce fameux contrat national de travail, dont on attendait tant de merveilles, n'a pas comblé toutes les espérances, pas même dans le camp du personnel.

Informations économiques

Lucerne. La municipalité a décidé de réduire à partir du 1^{er} juillet le prix du courant électrique (lumière) de 55 à 50, et les prix du courant d'énergie électrique de 20, 15 et 10 à 15 et 10 centimes.

Compagnie des Claridge's Hôtels. L'Assemblée ordinaire s'est tenue le 2 février, au siège social, à Paris. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924. Les bénéfices nets, après 565.856 fr. d'amortissements, atteignent 8.425.551 fr. 12, auxquels il faut ajouter le report antérieur de 135.226 fr. 83. Déduction faite de la réserve légale et des tantièmes aux administrateurs, une somme de 7.500.000 fr. a été affectée au remboursement intégral du capital, décidé par l'assemblée extraordinaire du 7 janvier dernier. Le solde de 192.876 fr. a été reporté à nouveau.

Des résultats financiers. L'Hôtel Régina, à Paris, réalise pour son exercice 1924 un bénéfice net de 5.672.036 francs, en augmentation de fr. 1.789.963 sur le bénéfice net de l'exercice 1923. — Les actionnaires de la Société de l'Hôtel Plaza ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, d'après les résultats après amortissements sur mobilier et installations, un bénéfice net de fr. 4.819.813,03. Le dividende brut a été fixé à 115 fr. 94 pour les actions et 69 fr. 34 pour les parts de fondateur; le dividende net ressort à 100 fr. pour les actions au porteur, à 102 fr. 03 pour les actions nominatives et à 60 fr. 12 pour les parts. Le reliquat disponible, soit 178.486 fr. 43 a été reporté à nouveau.

Importation de viande. Durant le mois de janvier, on a importé en Suisse 3324 bœufs contre 3874 en 1923; 397 bœufs de boucherie (1168), 302 porcs (6609) et 4150 moutons (3595). Nous relevons les données suivantes dans l'importation de la viande: 849 q. de veau (172); 499 q. de porc frais (147,8); 674 q. d'autres viandes fraîches (506,9); 224 q. de jambon (204) et 85 q. d'autres viandes salées et fumées (292). L'importation de la viande congelée est très faible (91,8 q.) en raison des douanes et taxes fort élevées. Les conserves de viande accusent une

très forte diminution: 1837 contre 1146,6. Par contre, on note une augmentation dans les saucisses, volailles, etc.

Les prix de gros. Suivant une communication de M. Lorenz, à la «Feuille officielle du commerce», le chiffre-index des prix de gros s'est élevé en février à 1704 contre 1707 en janvier, ce qui représente une baisse de 1/100 pour cent. Par rapport à février 1924 (183,4) le niveau a fléchi de 7,1 %. De janvier 1924 à février 1925, le chiffre-index des matières destinées à la consommation directe a passé de 185,2 à 186,0; celui de la production industrielle de 203,7 à 131,6. On voit que le fléchissement ne porte pour ainsi dire que sur les premières matières destinées à la production industrielle, qui, depuis une année, enregistrent un recul de 18,6 %. De janvier à février, l'on a surtout constaté une hausse considérable sur les produits alimentaires de provenance végétale (15 % sur le seigle, par exemple), compensée par une baisse analogue sur les autres produits de provenance animale (27 % sur les œufs). Toutefois, depuis février 1922, jamais le chiffre-index de l'alimentation n'a été si élevé; par rapport à l'époque de la plus forte baisse — second semestre 1922 — il s'est accru de 18 %.

Nouvelles diverses

T. S. F. et cinéma. Une exposition internationale de télégraphie et de téléphonie sans fil, de cinématographie, de machines parlantes, de jouets scientifiques, etc., aura lieu à Genève du 23 septembre au 4 octobre.

La radiophonie en Angleterre. Suivant une déclaration du secrétaire parlementaire de l'Office des postes de la Grande-Bretagne, on a délivré jusqu'à présent 1.200.000 licences dans ce pays pour l'installation d'appareils récepteurs de radiophonie.

En France. M. Lequime, vice-président de la Chambre nationale de l'hôtellerie française, M. le docteur Meillon, médecin à Cauterels et M. le docteur Mongorgé, président de la Fédération thermique et climatique française ont été nommés, jusqu'au 31 décembre 1927, membres du Conseil supérieur du tourisme.

Visiteurs bienvenus. Nous apprenons que prochainement 140 étudiants australiens feront un voyage circulaire en Suisse en qualité d'invités des C.F.F., de l'Office suisse du tourisme, etc. Ils arriveront à Berne le 12 mars. Les 15 et 16 mars auront lieu à cette occasion, à Bâle, des réceptions et manifestations diverses organisées par la colonie britannique. Nous souhaitons à nos visiteurs la plus cordiale bienvenue sur le sol suisse et nous faisons des vœux pour la réussite complète de leur voyage d'études.

Les étrangers en France. Nous avons signalé en son temps le décret ministériel imposant aux étrangers se rendant en France de nouvelles formalités ayant pour but de faciliter le contrôle. Ces mesures ont été mises en vigueur le 1^{er} mars. On annonce la création d'un corps spécial d'inspecteurs à répartir entre les départements où les étrangers sont particulièrement nombreux. Pour compenser les dépenses occasionnées par le nouveau mode de contrôle, la Chambre des députés a porté le prix de la carte d'identité à 200 francs.

Dans l'hôtellerie américaine. Mr. L. M. Boomer, président de la Boomer du Pont Properties Corporation, annonce l'entrée de l'hôtel Windsor, de 650 chambres, à Montreal, dans le groupe des établissements appartenant jusqu'à présent à cette société, à savoir le Waldorf-Astoria à New-York, le Bellevue-Stratford à Philadelphie et le New Willard à Washington. — L'hôtel Netherlands, de 400 chambres en 17 étages, situé à la Fifth Avenue à New-York, a passé ensuite d'achat aux mains de Mr. Frederick Brown (2.700.000 dollars). L'établissement appartient au groupe des Manger-Hôtels.

Alger station de tourisme. Un arrêté du maire d'Alger a fixé comme suit, à partir du 1^{er} mars, les chiffres respectifs de la taxe de séjour et de la taxe additionnelle en vigueur par personne et par nuit dans les hôtels et appartements de luxe, 2 francs et 0 fr. 30; hôtels et appartements de 1^{re} catégorie: 1 fr. 50 et 0 fr. 25; hôtels et appartements de 2^{me} catégorie: 1 fr. et 0 fr. 15; hôtels et appartements de 3^{me} catégorie: 0 fr. 60 et 0 fr. 10. La taxe est due par toutes les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la station ou qui, y ayant une résidence, ne sont pas passibles d'une contribution mobilière.

Propagande par le film. En vue de l'organisation de la propagande par le film, l'Office national français du tourisme procède à l'établissement d'un répertoire d'œuvres de films cinématographiques à caractère documentaire, artistique, pittoresque, pouvant présenter un intérêt en ce qui concerne la propagande en faveur des diverses régions de la France et de leurs stations climatiques, thermales ou touristiques de toutes catégories. Dans ce but, l'Office demande aux syndicats d'initiative de désigner les films qui leur paraissent de nature à constituer un élément de propagande pour leurs régions.

La Toire coloniale de Lausanne. A l'occasion de cette manifestation, une «journée coloniale» réunira les nombreux «voyageurs habituels» des colonies et rentrés dans la mère-patrie. Des conférences seront aussi organisées, où parleront des personnalités étrangères particulièrement compétentes, pour renseigner les visiteurs sur les conditions de la vie, du commerce, de la production et des possibilités d'exportation dans les pays d'outre-mer. Les inscriptions continuent d'affluer. La cellule annoncée précédemment, on peut ajouter aujourd'hui celles de l'Algérie, de la Tunisie, du Chili, ainsi que de très nombreuses entrées privées.

Trouville-Palace. La Société d'entreprises d'hôtels de Trouville-Palace a réduit son capital de un million à cent mille francs, par l'échange de dix actions anciennes de cent francs contre une nouvelle de même nominal. MM. Paul-Pierre Grandjean, à Vandœuvre (Suisse), Frédéric Brunner, à Bâle, 85, rue Holbein, et Ernest Chavannes, à Genève, Quai du Mont-Blanc, ont été nommés administrateurs en remplacement de MM. Ormont Spählinger, à Bayreuth, et Richard de Rougemont, à Remondement. Dès à présent, le conseil est autorisé à porter le capital à 10 millions. («La Journée industrielle, financière, économique», Paris.)

Le développement du sans-filisme. En dépit des entraves administratives, le sans-filisme se développe en Suisse dans des proportions considérables. Les chiffres ci-dessous, empruntés au « Bulletin technique de l'Administration des télégraphes et téléphones suisses ». No 1 de janvier-février 1925, démontrent la puissance de ce mouvement. Alors que l'on comptait seulement trois concessions à la fin de l'année 1911, on en avait enregistré à la fin des années suivantes : 20 en 1912, 88 en 1913, 128 en 1914, 131 en 1919, 155 en 1920, 207 en 1921, 308 en 1922, 980 en 1923 et 1694 en 1924. Si la progression continue dans ces proportions, la Suisse, en ce domaine comme en tant d'autres, se mettra promptement au niveau des pays les plus avancés.

Genève, ville souriante. L'Association des intérêts de Genève a décidé d'organiser dans cette ville la 3^{me} Fête des fleurs le samedi 27 et le dimanche 28 juin prochain. Elle prépare un programme qui donnera à la manifestation un éclat tout particulier. — L'Association annonce également une grande Fête de nuit dans la rade, pour le dimanche 19 juillet, à l'occasion de la Fête fédérale de gymnastique. — L'Union suisse d'agriculture, reprenant une ancienne tradition d'avoine, organise pour cette année un grand concours de fenêtres et balcons fleuris, réservé aux habitants de la ville et de l'agglomération urbaine. Le concours, doté de nombreux prix, appuyé par les autorités municipales, est placé également sous les auspices de l'Association des intérêts de Genève. — Pour le mois d'octobre, l'Union horicole prépare une grande exposition horicole et florale.

Foire coloniale de Lausanne. Le Congo belge sera représenté officiellement à la Foire internationale des produits coloniaux et exotiques, qui aura lieu à Lausanne du 27 juin au 12 juillet 1925, en même temps que le V^{me} Comptoir suisse. — Cette Foire s'annonce comme l'un des événements les plus importants de l'année pour notre pays. Non seulement on peut d'ores et déjà compter sur la participation de nombreux gouvernements étrangers, mais les entreprises privées continuent régulièrement à s'inscrire. Evidemment cette manifestation attirera à Lausanne une grande affluente de visiteurs, d'autant plus qu'on envisage déjà une prolongation de la durée de la Foire. A cette occasion, beaucoup d'associations et groupements professionnels choisiront Lausanne comme siège de leurs assemblées générales. Des réductions de taxes ont été accordées par les chemins de fer.

Les abattoirs de Madrid. Les installations frigorifiques des abattoirs de la ville de Madrid, fournies par la maison Sulzer Frères à Winterthur, sont prévues pour une quantité journalière de viande d'environ 300.000 kg. Pour assurer un service frigorifique aussi rationnel que possible, on a prévu deux températures d'évaporation, soit - 12 degrés pour les chambres d'acier, les chambres froides, le générateur de glace et le magasin à glace et - 22 degrés pour la chambre de congélation et les magasins à viande congelée. Quatre compresseurs à ammoniac d'une puissance totale de 418.600 frig./h. sont installés, dont deux produisent le froid nécessaire pour le premier groupe; le troisième travaille pour le second groupe et le quatrième est de réserve. La puissance consommée par les trois compresseurs en service est de 115 chevaux. Les deux compresseurs du premier groupe qui travaillent avec une température d'évaporation de - 12 degrés produisent 160.000 frig./h., tandis que la quantité de froid produite à la température de - 22 degrés est de 50.000 frig./h. (L'Exportateur suisse).

Les étrangers à Fribourg. Suivant un communiqué de la Société de développement de Fribourg, 13.523 personnes sont descendues dans les hôtels de cette ville en 1924, à savoir 11.340 Suisses, 850 Français, 335 Italiens, 303 Allemands, 83 Anglais, 78 Belges et Luxembourgeois, 77 Autrichiens, 74 Russes, 66 Polonais, 64 Américains du Nord, 46 Hollandais, 28 Espagnols et Portugais et 189 ressortissants d'autres pays. — Alors que le nombre des touristes étrangers a considérablement augmenté en Suisse, il est en diminution à Fribourg. Ceci nous amène à constater que si les hôteliers de Fribourg s'organisaient comme « hôteliers » dans l'hôtellerie (deux d'entre eux seulement font partie de la S. H.), la place profiterait dans une mesure bien plus large de la puissante propagande du Guide suisse des hôtels et pourrait elle-même, comme cela se pratique ailleurs, faire une publicité collective d'une efficacité certaine. Une ville d'études, intéressante et pittoresque comme Fribourg, devrait enregistrer chaque année un fort mouvement d'étrangers. Mais on semble oublier dans cette ville que l'union fait la force. Les résultats de cette politique hôtelière erronée n'étonneront personne dans les milieux de la branche.

Trafic

La conférence des horaires. Pas moins de 970 requêtes sont parvenues pour être présentées à la conférence des horaires qui doit se réunir le 16 mars.

Circulation automobile. Les certificats internationaux de route délivrés en Suisse indiquent désormais sous la rubrique « moteur » non pas la puissance en HP, mais les données propres à déterminer celle-ci: soit le nombre des cylindres, l'alésage et la course. Ceci permettra de calculer le nombre d'HP d'après la formule en vigueur dans chaque pays.

Lettres pour Berlin. L'administration des postes allemandes recommande d'indiquer sur les envois de la poste aux lettres à destination de Berlin le bureau de poste distributeur. En procédant de cette manière, les envois sont généralement distribués plus tôt, les expéditeurs ont donc tout intérêt à compléter les adresses de leurs envois. Le cas échéant, ils peuvent se renseigner auprès des destinataires sur le nom ou le numéro du bureau distributeur.

Paris-Nice. Nous avons signalé en son temps la demande de création d'une route entre Nice et Paris exclusivement réservée aux automobiles. Dans une lettre au préfet des Alpes-Maritimes, le ministre des travaux publics déclare que son administration s'efforce, dans la mesure des crédits votés par le parlement, d'améliorer les routes nationales empruntées par la circulation auto-

mobile entre Paris et la Côte d'Azur. Quant aux problèmes soulevés par la création de routes spéciales pour automobiles, ils seront étudiés au Congrès international de la route. Mais une solution pratique ne pourra pas être envisagée en France avant la constitution de l'Office national des routes. — Alors ce sera long!...

L'automobilisme dans les Grisons. Une assemblée des nombreuses personnes qui s'intéressent au tourisme dans toutes les parties du canton, réunie à Filisur, a approuvé le texte d'une initiative en faveur de la circulation des automobiles; les formulaires de signature seront distribués dans quelques jours. Les auteurs de l'initiative présentent un projet de loi en demandant qu'il soit soumis à la votation populaire. Le « postulat » réclamant l'ouverture générale du canton à la circulation automobile a été abandonné, mais toutes les principales routes ont été mentionnées dans l'initiative. Les prescriptions de police ont été rendues plus sévères et les taxes ont été un peu augmentées. La circulation des camions-automobiles serait fortement restreinte et seuls les habitants du canton seraient admis à circuler à motocyclette. Les automobiles de sociétés seraient interdites; elles pourraient, cependant, avoir accès à certaines routes après entente avec les Chemins de fer rhétiques. Le produit des taxes sur les automobiles reviendrait par moitié au canton et aux communes. Les autorités communales seraient compétentes pour juger les contraventions légères; pour les cas plus graves, ce serait le Conseil d'Etat. Cette initiative serait soumise par le Grand Conseil au vote populaire pour son acceptation ou son rejet « tale quale ». On ne pense pas que la votation puisse avoir lieu avant la fin juin.

Boîte aux lettres de la Direction

Séssion des Chambres. Nous attirons l'attention de nos sociétaires sur l'ouverture, le 16 courant à 18 heures, de la session de mars des Chambres fédérales. Les correspondances éventuelles à l'adresse personnelle de M. le Directeur Kurier seront envoyées, en franchise de port, pendant la durée de la session, au Palais fédéral à Berne.

A. M. R. à M. et à M. L. à G. Le 26 mars se réunira à Rome le Comité exécutif de l'Alliance internationale de l'Hôtellerie. A cette occasion, on examinera entre autres — et sans aucun doute dans l'esprit le plus loyal — la question des rapports avec l'Association internationale des Hôteliers à Cologne et avec la Fédération allemande des Hôteliers. Ne vous pressez donc pas trop de prendre une décision au sujet de votre adhésion à l'Association internationale de Cologne et veuillez ajourner la réponse à l'invitation reçue jusqu'après la date ci-dessus. Plusieurs de vos confrères agissent de cette manière. Informez-vous après les 26/27 mars à notre Bureau central à Bâle. Cordiales salutations.

Mise en garde

Grivèlerie et escroqueries. Un membre de notre Société établi à Berne met en garde ses confrères contre un couple Paul Erkel et sa femme. Erkel, se prétendant négociant et ingénieur, de Madrid, s'est rendu coupable dernièrement de grivèlerie grave en payant une note d'hôtel au moyen d'un chèque sans provision sur Madrid. Suivant des informations prises immédiatement auprès de la police, l'individu a commis déjà de semblables escroqueries en Allemagne et a été puni de ce fait. Il aurait également occasionné des pertes dans les milieux des affaires de la place de Berne. On est prié d'aider les recherches entreprises pour connaître le lieu où se trouve actuellement le couple (peut-être encore dans un hôtel de la Suisse). Les personnes en mesure de fournir des renseignements voudront bien les communiquer à la « Revue suisse des hôtels » à Bâle.

Etude de Me MATHIEU Notaire à Gérardmer (Vosges) et de Me HEITZMANN Avoué à St-Dié (Vosges)

Vente par Licitation à Gérardmer (Vosges)

le MARDI 14 AVRIL 1925, à 14 h. HOTEL-de-VILLE

1^{er} Lot **GRAND HOTEL et HOTEL de la POSTE** Place du Tilleul avec matériel complet (135 chambres, 2/10 lits), eau abondante, grand parc de 17,043 m² Ferme à 1 Kil. de 13 Hectares 1/2. Mise à prix 1,200,000.—

2^{me} Lot **VILLA**, rue de la Gare avec Jardin de 1,976 m². Mise à prix 160,000.—

3^{me} Lot **TERRAIN A BATIR** de 2,654 m², devant le Lac de Gérardmer. Mise à prix 60,000.—

Pour tous renseignements et pour visiter s'adresser au dit Me. MATHIEU, Dépositaire du Cahier des Charges. Une notice détaillée sera envoyée sur toute demande

La Revue suisse des Hôtels est en vente au numéro dans les librairies de gares et les kiosques à journaux des principales villes et stations de saison. Prix du numéro: 40 cts.

FRIGOROTOR SULZER



Automatische Rotations-Kältemaschine

direkt gekuppelt mit Elektromotor, ohne Stoppbüchse. Für Hotels, Restaurants, Pensionen, Sanatorien, Konditoreien, Molkereien, Küchen, Metzgereien, Charcuterien, usw. mit oder ohne Eiszerzeugung.

Gebrüder Sulzer Aktiengesellschaft Winterthur

BUREAUX: Aarau, Bern, Biel, Genéve, Lausanne, Lugano, Locarno, St. Gallen, Zürich, Basel (A.-G. Stehle & Güttnicht).

Office Fiduciaire Ch. Légeret Montreux

Grand Rue 73. Tél. 9.61

Bureau spécial de comptabilité pour l'hôtellerie. Installation, révision périodique, bilan, Assainissement. Prix modérés.

S. GARBARSKY Bahnhofstrasse 69 A — ZÜRICH

Spezialität: Feine

Herren-Wäsche

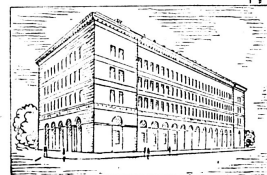
nach Mass

Popeline, Seide Zephir und Fiar elle

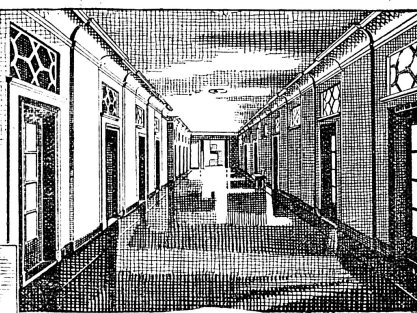
ganz aparte Dessins soben eingetroffen

Verkauf auch meterweise

Où



BANQUE NATIONALE SUISSE ZÜRICH Corridor: Linoléum Marque Helvetia, uni gris, 5 mm, avec escadrement noir



pose-t-on l'Incrusté où le Tapis de liège?

Pour le cabinet du directeur, les salles de séances et les bureaux on donnera la préférence aux élégants motifs de l'INCRUSTÉ, créés par des artistes, spéciaux et dont la couleur et le dessin, sobres et distingués, s'adaptent facilement à tous les styles

Dans les entrées, les salles des guichets, les corridors et les escaliers, on emploiera le TAPIS DE LIÈGE qui assourdit le bruit et joint à la solidité la facilité de nettoyage.

Le Linoléum Marque Helvetia — produit suisse — n'est surpassé à prix égal par aucun produit étranger.

Linoléum Helvetia GIUBIASCO (SUISSE)

S.A. du LINOLEUM à GIUBIASCO (Suisse) AGENCE à ZÜRICH 50, BLEICHERWEG

H. DIENEMANN, Lucerne

Vins et Spiritueux en gros Fondée en 1881

Agence générale et Dépôt de

FEUERHEERD'S PORTS & SHERRIES

Spécialités:

„COMMENDADOR“ PORT „EMPERADOR“ SHERRY

Port-Wine et Sherry depuis frs. 3.50 la bouteille d'origine

Lungenleidende

nehmen zur Unterstützung des Heilprozesses und zur Hebung des Gewichts und Appetits mit Vorteil täglich

BIOMALZ

Les insertions dans la Revue Suisse des Hôtels ont toujours du succès



Etage & Lingerie

Etage-Portier sucht Stelle für kommende Saison. Eintritt nach Wunsch. Gute Zeugnisse. Chiffre 368

Etage-Portier (oder allein). 24 Jahre, französisch und deutsch sprechend, sucht Stelle für die Sommersaison. Gute Zeugnisse und Referenzen. Offerten unter B. J., poste restante, Davos-Platz. (411)

Lingerie (Maschinensteiferin). Junge Tochter sucht Stelle. Franz. Schweiz bevorzugt. Offerten an Anna Feuz, Castell, Zanz (Ob. Engadin). (370)

Lingerie. Tüchtige Leiterin für Hotel-Wäscherei und Glätterei mit prima Zeugnissen und Referenzen ausgestellt, sucht Stelle in grosses Haus. Offerten an Frau Giger, Eigenheimstrasse 1, Altstätten (Zürich). (329)

Weissstärkerin (gelernte). 17 Jahre, sucht Engagement auf kommende Saison in Lingerie, Lehrzeugnisse zur Verfügung. Offerten an Elise Stilli, Waldheim, Olten. (381)

Zimmermädchen, tüchtiges, Deutsch, Englisch und Franz., sucht für Sommer Engagement in grösseres Haus. Chiffre 377

Zimmermädchen, tüchtiges, Deutsch, Französisch und etwas Englisch, sucht Stelle nach Luzern oder Umgebung in erstklassiges Hotel. Zeugnisse und Photo zu Diensten. Offerten an Louise Hässlermann, Anserdorf, Seengen (Aarg.). (382)

Attention!

Prère de joindre à chaque offre un timbre-poste pour sa transmission par l'administration du journal; l'oubli de cette formalité peut entraîner de grand retards.

On cherche pour important HOTEL DE LUXE, en Egypte

Gouvernante

qualifiée parlant anglais, français. Entrée immédiate. Place à l'année. Offres sous chiffre S. D. 2549 à la Revue suisse des Hôtels, Bâle 2.

30 % Ersparnis bei 100 % Leistung

mit Ihren ausgebrannten Glühlampen. Nicht fortwerfen... uns ausgeben. Wir regenerieren sie nach wissenschaftl. Verfahren und garantieren volle Leuchtkraft und Lebensdauer. Erste Schweiz. Unternehmen und wissenschaftl. Institute zählen zu unseren regelmässigen Kunden.

RÜTHELI, FREI & CO.
Regenerierung ausgebrannter Glühlampen
Altstätten-Zürich.

BOUCHONS MACHINES ET ARTICLES DE CAVE

CHAILLOT FRÈRES S. A., GENEVE

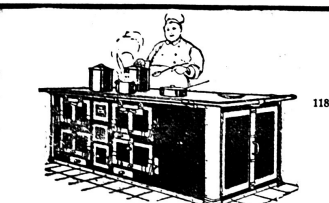


Sorgen Sie für die Bequemlichkeit Ihrer Gäste!

Rohrmöbel

Produktmöbel in naturweiss oder jede Nuance gebrannt; wetterfeste Garten- und Terrassenmöbel „Jadla“ liefern zu Fabrikpreisen nach Katalog oder gegenseitigen Modellen. 117

Rohr-Industrie, Rheinfelden



KOCHHERDE

jeder Grösse für Hotels, Restaurants und Private mit und ohne Warmwasser-einrichtung liefern zu billigsten Preisen

Gehr. Krebs, Kochherdfabrik, Oberhofen i. Th. Schweiz. Landesausstellung Bern. Goldene Medaille.

Zimmermädchen, Präzisen, 25 Jahre, sucht Saison- oder Jahresstelle als Zimmermädchen oder Saalbotin. Sprachlich Deutsch, Französisch und Englisch. Photo u. Zeugnisse stehen zu Diensten. Eintritt sofort. Chiffre 372

Zimmermädchen, 22 Jahre, deutsch und französisch sprechend, gewandt im Service, sucht Saisonstelle in die deutsche Schweiz. Offerten unter Chiffre C 8228 X an Publicitas, Gen. [384]

Zimmermädchen, tüchtiges, gewandtes, deutsch, französisch und englisch sprechend, sucht Saison- oder Jahresstelle in gutes Haus. Chiffre 362

Zimmermädchen, tüchtiges, sucht Stelle in Hotel oder Sanatorium. Offerte unter G. L., Marienheim, Chur. (348)

Zimmermädchen, tüchtiges und rechtschaffenes, Deutsch und Französisch, sucht in der deutschen Schweiz auf Ende März oder April Jahres- oder lange Saisonstelle in besseres Hotel. Offerten an R. Kaelin, Löwenplatz 6, Luzern. (407)

Loge, Lift & Omnibus

Concierge, 48 ans, sérieux et capable, parlant les langues, cherche place bonne maison. S'adresser A. Hari, Vens s. Morces. (361)

Concierge, 34jährig, die 4 Hauptsprachen vollständig beherrschend (8 Jahre England), in ungekündigter Stellung, sucht sich zu verändern in grösseren Betrieb. Chiffre 206

Concierge-Conducteur, 39 Jahre, ledig, solid und zuverlässig, drei Hauptsprachen, sucht Saison- oder Jahresstelle. Chiffre 273

Concierge-Conducteur, tüchtig, der Sprachen mächtig, gut empfohlen, sucht Sommerstelle als solcher oder Concierge oder Portier. Chiffre 328

Concierge-Conducteur, 32 Jahre, tüchtiger, seriöser, gut präferierend, deutsch, französisch und englisch sprechend, sucht Stelle auf kommende Saison. Chiffre 373

Concierge-Conducteur, 30jährig, Mann, drei Hauptsprachen in Wort und Schrift, bisher auch als Sekretär tätig, sucht Stelle. Gute Zeugnisse und Referenzen. Chiffre 409

Concierge oder Conducteur, anfangs 40er Jahre, sucht auf kommendes Frühjahr Engagement Jahresstelle bevorzugt. Chiffre 237

Concierge und Portier Suche für meinen Concierge und Etage-Portier Stellen für die Frühjahrsaison. Geht Offerten an S. Perrollaz, Parkhotel, Lenk (Berner Oberl.). (130)

Conducteur, tüchtiger, sucht baldmöglichst Saison- oder Jahresstelle event. als Nacht-Portier. Nur erste Zeugnisse. Eigene Uniform. Chiffre 412

Conducteur oder Concierge de nuit, Deutsch, Franz. und Englisch perfekt, im Hotelfach gut bewandert, sucht Stelle. Eintritt nach Uebereinkunft. Chiffre 340

Conducteur oder Portier-Conducteur, 34 Jahre, deutsch, franz. und englisch sprechend, sucht Stelle in Saison- oder Jahresbetrieb. Prima Zeugnisse. Chiffre 400

Litier, Junger, zuverlässiger Bursche sucht per sofort Stelle als Litier, Laubursche oder Portier in ein kleineres Hotel oder Pension. Gute Zeugnisse. Offerten erbeten an R. P. 518 postlagernd, St. Moritz-Dorf. (363)

Litier-Chasseur, junger Bursche, mit guten Zeugnissen, sucht Stelle, Eintritt sofort oder nach Uebereinkunft. Chiffre 418

Portier, in den 30er Jahren, sucht Stelle für Portier allein oder Litier, Laubursche oder Portier in ein kleineres Hotel oder Jahresstelle. Offerten an Melchior Zimmermann, Urniberg, Brunn. (388)

Portier, tüchtiger 24 Jahre, sucht gegen Ende März in der franz. Schweiz Engagement in gutes Haus als Conducteur-Portier oder Litier. Chiffre 353

Portier, zuverlässiger, tüchtiger Mann, gesetzten Alters, Deutsch und Franz., gut empfohlen, sucht wenn möglich Jahresstelle für allein. Chiffre 336

Portier, L. oder Conducteur, gesetzten Alters, deutsch, franz. und englisch sprechend, solid und zuverlässig, mit erstklass. Zeugnissen, sucht Stelle auf kommende Saison. Chiffre 345

Untersportier, arbeitswilliger, strammer Bursche, 22 Jahre, sucht Stelle in grösseres Hotel. Chiffre 341

Bains, Cave & Jardin

Kellnermeister, gewandter, gesetzten Alters, sucht Saison- oder Jahresstelle. Gute Referenzen. Chiffre 369

Kellnermeister-Kontrollor, gegenwärtig in Jahresstelle, sucht Saison- oder Jahresstelle in grösseres, erstklassiges Haus. Chiffre 373

Masseur-baigneur-doucheur cherche place pour la saison d'été ou à l'année. Saisie ou étranger, références de tout premier ordre à disposition. Chiffre 237

Divers

Gouvernante, Junge Tochter, schon als Office-Gouvernante tätig, sucht zur weiteren Ausbildung Stelle als Aide-Direction oder Economat-Gouvernante. Chiffre 386

Gouvernante générale, Präzisen, im Hotelwesen durchaus bewandert, in- und Auslandspraxis, 3 Fremdspr., 41 Jahre, gut präsent, sucht für März od. April, event. auch später Vertrauensposten in gutes Hotel oder Sanatorium für Gouvernante générale, Etage od. Lingerie, auch Bureau. Event. auch Leitung einer Pension. Jahresstelle bevorzugt. Offerten an A. Wächter, Centralstr. 36, Zürich. (383)

Saalbotin u. Zimmermädchen, zwei Junge Mädchen, deutsch und franz. sprechend, suchen Stelle auf März oder Sommer. Chiffre 343

Un Directeur recommande pour fin de Saison hiver 1924/25 pour commencement mars son Maitre d'hôtel et son Chef de cuisine, dans un Etablissement 1. ordre. Chiffre 154

Fachgewandtes

Hotel-Personal

aller Berufsarten, wird rasch und gut plaziert durch das

HOTEL-BUREAU

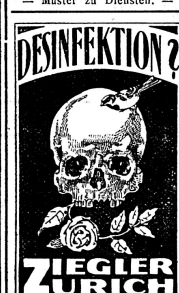
Aeschengraben 35 BASEL Tel.: Safran 27.38

(Offiziell. Stellenbureau des Schweizer Hotelier-Verein.

Keine Plazierungsgebühr.

Offene Stelle

Zur erfolgreichen Bewerbung liefert Photos nach Ihrem Bilde sofort und ausserordentlich billig. R. Meyer, Postfach 3614, Luzern. 2579a — Muster zu Diensten. —



Desinfektionsmittelfabrik
Telephon Selnau 7272
Lieferung sämtlicher
Desinfektionsmittel
für alle Art Ungesundheit sowie
Aborte und Pissars und desin-
fiziert alles unter Garantie!

A REMETTRE

Hôtel Pension - Restaurant, de saison, de 80 lits, dans jolie localité de la Haute-Savoie, à 16 kms. de Genève, 8 kms. d'Annemasse. Vue panoramique imprenable. Bonne clientèle. Fonds de commerce: 95.000 fr. français. Long bail. Affaire très intéressante. S'adresser: Rochat-Burdin, 23 Confédération, Genève. 2537s

H. W. Schlichte's Steinhäger

älteste und bestgeführte
Marke Steinhäger vortreffliche
Depositar

Frei & Sohn
Davos-Platz 63

Schweizer. Fachverband

staatl. gepr. Massage und
Masseurs
Stellenvermittlung
für Massage- u. Badepersonal.
Zürich, Apollstr. 16
Telephon: Hottingen 5908.
(O.F.e. 52628 Z.) 4592

Hotel- Fachmann

(Küchenchef)
25jährig, in- und Auslandspraxis, sucht sich mit Fr. 20.000.-, gegen Sicherstellung des Kapitals, zu beteiligen. Eventuell Einzelarbeit. Offerten unter Chiffre R. 256 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Hotel- u. Restaurant- Buchführung

Amerik. System Frisch

Lehre amerikan. Buchführung nach meinen bewährten System durch Unterrichtsbücher. Hunderte von Anerkennungsbescheiden. Garantie für den Erfolg. Verlangen Sie Gratisprospekt. Prima Referenzen. Richte auch selbst in Hotels und Restaurants Buchführung ein. Ordne verlässliche Bücher. Gehe auch nach auswärts.

Alle Geschäftsbücher für Hotels auf Lager.

H. Frisch, Zürich I
Bücherexperte
Älteste Spezialbureau der Schweiz
reg. 1899 156.

Seit 40 Jahren bewährt,
Seit 40 Jahren beliebt

ist

Maggi's Würze

Verlangen Sie ausdrücklich MAGGI's Würze. Kennzeichen der Maggiflaschen: Name Maggi und gelb-rote Etiketten.

243

Frigorapid

Patent ang. + KÜHL- UND GEFRIER-ANLAGEN + Patent ang.

haben kürzeste Betriebszeiten bei grösster Kältebeständigkeit / Automatische Funktionen / Einfachste Bedienung / jederzeit ohne Vorbereitungen (ohne Sole) feinst gepatete Glacé und hartes Roheis erhältlich / Kombinierte Anlagen mit Kühlraum, Kühlschrank, Konservator etc. jeden Umfangs und jedem Betrieb angepasst / Kurze Lieferfristen / Besprechung mit dem Fachingenieur und Offerten kostenlos / Erstklassiges Schweizerfabrikat / Feinste Referenzen.

RIBI & Co., ZÜRICH 6

Verkaufsbureau: Alte Beckenhofstrasse 56 — Telephon Hottingen 1512

SCHOOP & Co. ZÜRICH
Molleton
Tischlinde
Wachsfächer
Lederbücher

MUSTER UND PREISLISTE AUF VERLANGEN

Sprachenkundiger

Hotelfachmann

(Schweizer), auch im Kur- und Verkehrsreisen versiert, sucht Stellung auf kommende Saison. — Gefl. Offerten unter Chiffre I. N. 2580 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Berücksichtigt die Inserenten der Hotel-Revue

BORDEAUX-WEINE / A. de Luz & Fils

Generalvertreter:

Voss & Co., Zürich 5



Demandez dans tous les Hôtels & Restaurants de l'ordre la qualité „Cordon Bleu“ cognac ayant 35 ans d'âge garanti.

HOTEL-WÄSCHEREI-ANLAGEN WASCHMASCHINEN-CENTRIFUGEN-PLÄTTMASCHINEN



Gerauschlöser Betrieb.
ABSAUGMANGEL für
Dampf-Gas-oder elect.
Heizung

ALIEBMAN & Co
ZÜRICH

Zu verkaufen:

Ia. Paniermehl

Fr. 1.20 per kg. Muster zu Diensten.
Emil Merz, Bäckerei-Conditor
Aarau, 2554s

Gelegenheitskauf

Wegen Nichtgebrauch verkaufen wir:

- 1 Waschetrockenanlage
- 1 6plätziger Schreibbisch
- 1 Hand-Staubsaugapparat

Alles in gutem Zustande. — Offerten an Case postale 64, Montreux. 2291k

Englisch in 30 Stunden

gelingt sprechen lernt man nach interessanter und leichtfasslicher Methode durch brieflichen Fernunterricht 197k
Erfolg garant. 800 Referenzen.
Spezialschule für Englisch „Rapid“ in Luzern 98.
Prospekt gegen Rückporto.

Inserieren

bringt

Gewinn!!

RADIO BOZA
Marconi



ZELLWEGER-AG - USTER

Kühl-Anlagen
mit nach den neuesten Errungenschaften der Kältetechnik konstruierten „Glacia“-Kühlmachines vervollkommen und verbilligen Ihren Betrieb. Ausserste Einfachheit und Betriebssicherheit. Verlangen Sie unverbindliche Offerte und Ingenieurbesuch.

Ad. Sulger, dipl. Ing. Maschinen- und Apparatefabrik
Bureau Freystrasse 4, Zürich. 423

Direktion

Hoteller, alleinstehend, tüchtiger Fachmann mit langjährigen Erfahrungen und grossem Bekanntenkreis, sucht leitende Stellung in grossem Hotel. — Gefl. Offerten unter Chiffre **R. R. 2505** an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

CHOCOLADEN
COUVERTÜREN

für die
Hotelküche

waren von jeher eine Spezialität der Marke

Sprüngli

A.G. LINDT & SPRÜNGLI
KILCHBERG B. ZÜRICH

L'hoirie de feu M. Zacharie Tornay à Cherraz (Valais) met en vente

l'Hôtel du Vélau

an Col des Planches sur Martigny. Hôtel avec chât.-dépendance 80 lits, parc boisé de 70.000 m², situation magnifique au centre de belles forêts — vue superbe — route carrossable par Martigny, et par Sembrancher, accessible aux automobiles — bonne eau potable station de repos idéale — tennis. Altitude 1450 mètres. A céder dans de bonnes conditions. — S'adresser à l'Etude Maurice GROSS, avocat et notaire à Martigny-Ville (Valais).

Gut gepflegte, weisse und rote

Ostschweizer Weine

empfiehlt höflich in Fässern und Flaschen

Verband ostschweiz. landwirtschaftl. Genossenschaften (V. L. L. G.) Winterthur

A.-G. Möbelfabrik
Horgen-Glarus in Horgen

Vorteilhafteste Bezugsquelle in

MOBILIAR

für Restaurants, Cafés, Speise-Säle, Vestibules etc.

Hotelverkauf

Kl. gutbekanntes Hotel im Berner Oberland, Sommer- und Winterbetrieb, sehr rentabel, halber zu verkaufen gesucht. Ernstl. Rel. belieben Anfr. z. unter Chiffre OF. 2881 B. an Orell Füssli-Annoncen, Bern. (OF. 2881 B) 4598

Directeur intéressé

demandé pour grand établissement (Tea Room) dans la Suisse française. Preuves de capacité exigées. Envoyer photo et offres sous chiffre A. A. 2548 à la Revue suisse des Hôtels, Bâle 2.

la flüssige Seife

von 20 kg an à Fr. 1.— per kg empfiehlt solange Vorrat

Jac. Thür. Installationsgeschäft, Alttitten (Rheinland). 5422 (P 986 G)

Hotels und Restaurants

in allen Grössen und Preislagen vermittelt diskret und vorteilhaft die altbekannte Firma **WACEK-KÖSSLER**. Liegen-schaftsbureau in Olten, Schweiz. Verbandsmitglied. Bestand, 500 bis 600 Anträge zur Auswahl und wird jedem Käufer sowie Verkäufer korrekte Behandlung zugesichert. Auswahlliste gratis. Aufnahmen von allen Liegen-schaften werden prompt be-sorgt und versäume niemand bei An- und Verkauf sich di-rekt an unsere Firma zu wen-den. **WACEK-KÖSSLER**, Olten Ziebfeldstr. 5, Tel. 201. 79K

Tee
154 Filialen

Breakfast-Apparat

mit elektrischer Heizung, in tadellosem Zustand, zu kau-fen gesucht. Offerten mit ge-nauer Beschreibung unter G. A. 2575 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Import - Eier

Emil Meter-Flach Winterthur. 3k

Kurhaus mit Restaurant
(30 Betten) im höchstfrequen-tierten Kurort Obertauernbundes (Böcher Ausflugsplatz). Mit oder ohne Landwirtschaft. An-fragen unter Z. R. 2875 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2

Bonbücher
Notizblocks
Proviand Blocks

MAISON WAP LAUSANNE

PROPRIÉTÉ À VENDRE
organisée et meublée pour **GRAND INSTITUT, HOTEL - PENSION, MAISON DE REPOS**

sur Lausanne, altitude 700 m., belle vue, proximité forêts et tramway, confort. S'adresser au bureau Cherpillod, rense-ignements, Escaliers du Grand Pont, Lausanne. 5412 (P 10820 L)

Orchester

vorzüglich eingespielt. Grund-besitzer: Trio. Siegmund, Solist, grosses Repert. f. Kon-zert u. Tanz, sucht ab Mai langes Saison-Engagement. — Offerten an Kapellmeister, Fro-belstrasse 16, Zürich 7. 25425

Bovril konzentriertes Ochsenfleisch gibt Kraft

GENERAL-VERTEILER MULLER & CO. ZÜRICH 2

Occasion!
BEAUJOLAIS 1923

Fr. 250.— per Originalpiece ca. 220 Liter, franco verzollt schweiz. Talbahnstation. Spedition direkt ab Produktionsort. 258

OTTO BAECHLER, ZÜRICH 6
Telephon Hottingen 48 05. — Turnerstrasse 37.

Gebrüder Bayer, Fil. Luzern
Tel. 2208 - Industriest. 5

Kühl-Schränke POLARIS

automatisch, ohne Motor, ohne Ela. Sehr niedrige Betriebskosten. Mehr als 1500 Apparate im Betrieb.

Geldene Medaille der I. Schweiz. Koch-kunstausstellung Luzern. 102

ORIENTALISCHE TEPPICH-REINIGUNG
NACH NEUEM SPEZIAL-VERFAHREN

ENTSTAUBEN
ENTFLECKEN AUFDAMPFEN
STOPFEN FÄRBen

F. DEGEN NEU-ALLSCHWIL
TELEPH. 231

Hotel - Sekretär - Kurse

Altteste und bestempfohlene Fachschule Zürcher. Gründliche und praktische Ausbildung in allen kommerziellen Fächern (Bureau- und Verwaltungsdienst) der modernen Hotel- u. Restaurantbetriebe. Einzelkurse alle Fremdsprachen, Natio-nale Lehrkräfte. Jeden Monat beginnen neue Kurse. Modernes eigenes Schulhaus. Kostenlose Stellenvermittlung. Man verlange Prospekt von

Gademann's Fachschule, Zürich
Gessnerallee 32

Spezialfabrik
für
Hotel-Aufzüge
jeder Art.

5 Patente schützen unsere Ausführung

Aufzüge - Fabrik

Schindler & Cie., Luzern
Gegründet 1874 103

Der Tafelset des Feinschmeckers!

Nur echt mit obiger Schutzmarke. Drei Sorten in Steingutöpfen und Trinkgläsern:

Tafelset: mittelstark, pikantes Aroma, hell.

Façon Bordeaux: mild-aromatisch, dunkel.

Façon Dijon: sehr stark, ausgiebig, hellgelb.

Unsere Fabrikate sind in Konsistenz, Farbe und Geschmack haltbar. Verlangen Sie Gratismuster.

Helvetia Langenthal.

Rolladen
Rolljalousien aller Systeme empfiehlt als Spezialität

WILH. BAUMANN HORGEN

Die echte Schmidtsche WASCHMASCHINE
wird überall nachgemacht, nirgends erreicht!

Generalvertreter für die Schweiz:

E. A. MAEDER & CO., ST. GALLEN 10
Auswind- und Ausschwingmaschinen

Confitüren
Seethal
Seon (AARGAU)

Kirsch, Quetsch und Liqueure

verdanken ihren guten Ruf der vorzüglichen Qualität.

Fricktal. Obstverwertungsgenossenschaft EIKEN (Aargau)

Hotel-Silber

wird sehr gewissenhaft repariert und wieder versilbert

KITSCHMANN GALVANISCHE ANSTALT
KANZLEISTR. 126 ZÜRICH TEL. SEL. 67.37

Kellner - Volontär

in gutem, seriösen Haus für die ganze Sommersaison. Offerten sind zu richten an F. Bovard, Ingenieur, Kornhausstrasse 12, Bern. (OF. 2835 B) 4894

Dorner & Co., Basel
vormals Kaufmann & Dorner — Gegründet 1882

Weine, Spirituosen Olivenöl

Telephon 4026 89

Leitung

eines guten, mittleren Hotels zu übernehmen. Beste Referenzen. Gefl. Offerten unter W. R. 2530 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

BERÜCKSICHTIGT DIE HOTEL-REVUE-INSERTENTEN

ELEKTROLICHTREKLAME
GEBR. EHRENBURG LUZERN

Chef de cuisine

Suisse, 41 ans, sérieux, écon-ome, bon administrateur, ac-tuellement à Nice, cherche enca-gement saison d'été. Hôtel, ler ordre. Sérieuses références et certificats. Ecrire sous chif-fre L. L. 2558 à la Revue suisse des Hôtels, Bâle 2.

Wollen Sie in Ihren Frem-den-zimmern Toiletten mit

Kalt- u. Warm-Wasser-versorgung

installieren lassen, so ver-langen Sie Projekt und Kostenberechnung von

El. Pärli & Cie.
Centralheizungen und sanitäre Anlagen
Biel und Bern 5358